Strategic Approaches of the National Archives of Canada 1991-1995

National Archives of Canada
Archives nationales du Canada

93-01208/

Cover

(top) Consolidation of flaking paint and inpainting of the Flag Proclamation in preparation for the *Maple Leaf Forever New* exhibition at the Canadian Museum of Civilization (detail).

(bottom left) Chas. E. Goad's fire insurance plan showing the extent of the fires on January 6 and 10, 1895 in Toronto (detail). (NMC-117154)

(bottom right) Gumarabic and his brother on board the S.S. *Maud*, Pond Inlet, Northwest Territories, 1890 (detail). (PA-178109)

National Archives of Canada
395 Wellington Street
Ottawa, Ontario
K1A 0N3
(613) 995-5138

This publication is printed on alkaline paper.

© Minister of Supply and Services Canada 1991

Table of Contents

Foreword v

I Background 1

II Basis for Strategic Planning 5

Government Service Expectations 5
Federal Government Policies and Strategies 6
International and Inter-Institutional Relations 8
Public Attitudes and Expectations 9
Technological Impact 10

III Fundamental Values 13

IV Operating Principles 15

V Human Resources 17

VI Update on Previous Priorities 19

VII Priorities and Strategic Directions: 1991-1995 21

VIII Conclusion 31

Foreword

Canada is a nation built on many years of hardship, effort, compromise and will-power. Complex in its influences and origins, it is one of that privileged group of nations enjoying not only material well-being but also a tradition of respect for individual and group rights. The evolution of our society through the many struggles, setbacks and successes which have created modern Canada is documented by the National Archives and other Canadian archives. Now more than ever, as the nation faces a period of doubt and travail, the lessons to be learned from that documentary heritage, our collective memory, are crucial to our efforts to build a vigorous national identity and a united future.

We at the National Archives of Canada are acutely conscious of the importance of the tasks which have been entrusted to us, and are committed to organizing our activities so that the realization of our mission will contribute in a meaningful way to the national life. It is with that perspective that a Strategic Planning Session is held each year so that the Senior Management Committee can review the strategic priorities established in past years and examine the implications of current issues. My senior colleagues and I have arrived at a number of decisions about the National Archives of Canada's strategies and priorities and the most suitable means of achieving these priorities.

Strategic Approaches of the National Archives of Canada 1991-1995 reflects the content of these decisions. Not all operational activities of the institution are reflected in this document; in fact, about 80 per cent of our resources are directed towards ongoing operations. The remaining 20 per cent is applied to the priorities which provide a strategic focus for departmental action for the next five years.

Adequate facilities to accommodate our staff and archival collections have long been identified as an essential objective, and remain our first strategic priority for this planning period. As an institution charged with the safekeeping of archival treasures that form the collective memory of the nation, the responsibilities of custodianship are paramount for the National Archives of Canada. As we continue our efforts to build a sound infrastructure for the effective realization of our mission, we urgently require environmentally-controlled,

secure facilities for storing, processing and making available our archival holdings.

Steady efforts to focus on our accommodation requirements have led to significant government decisions to address the National Archives' needs. But there are still many challenges ahead of us. We are looking forward to moving from the preliminary planning and initial approval phases into the construction phase for this will bring us closer to the reality of appropriate permanent accommodation for the National Archives of Canada.

In addition to the accommodation issue, five other strategic priorities have been identified for the period 1991-1995. These address the planning and implementation of comprehensive automation systems, the need to establish a more effective process for archival retention or disposition of government records, the systematic preservation of the national audio-visual archival heritage, continuing cooperation in support of the Canadian Archival System, and Canada's commitment to host the 1992 Congress of the International Council on Archives.

At the same time as the National Archives pursues these priority objectives and its ongoing activities, it will be seeking to participate as fully as possible in initiatives stemming from recent changes in the operational context of the federal public service, such as Increased Managerial Authority and Accountability, PS 2000 and revenue-generation. This trend towards increasing innovation, combined with the ongoing necessity for fiscal restraint, will create a climate that is both exciting and exacting for all the employees of the National Archives. It is primarily to that dedicated staff that thanks is owed, for both our success in reaching the goals of the past and our current progress towards future achievements.

Jean-Pierre Wallot
National Archivist of Canada

December 1990

I Background

Over a Century of Service

The National Archives of Canada, dedicated to the preservation of the collective memory of the nation, is one of Canada's oldest federal cultural institutions. Since its founding as the Public Archives of Canada in 1872, archival treasures of national significance have been acquired, made available for use by Canadians, and preserved for the generations to come.

New Legislated Mandate

The proclamation of the *National Archives of Canada Act* in 1987 transformed the former Public Archives of Canada into the National Archives of Canada. Designed to meet both current and future needs, the new legislation reaffirms the mission of the Archives and clearly sets out its many roles and responsibilities. It recognizes new technologies that have affected the very nature of the archival record. It acknowledges an essential leadership role for the National Archives, to encourage archival activities and the archival community. And, it significantly expands the National Archives of Canada's responsibilities for the management and preservation of both government records and ministerial records.

Thus, the National Archives of Canada has assumed its role as a national cultural institution responsible for archival records in all media, as an administrative arm of the federal government providing advisory and operational services on the management of information holdings, and as a leading archival institution in the Canadian and international archival and information management communities.

Realizing Our Mission

The headquarters and main operations of the National Archives are located in the National Capital Region. A system of federal records centres located in Halifax, Quebec City, Montreal, Toronto, Winnipeg, Edmonton and Vancouver provides secure and economical storage and retrieval of semi-active government records in the regions. To alleviate the severe accommodation constraints in the National Capital Region, an interim storage facility is being operated in Renfrew, Ontario. There are also offices in London, England and Paris, France, and an Essential Records Site located outside the National Capital Region.

The holdings of the National Archives of Canada originate from both the public and private sectors. They include archival records in such forms as manuscripts, maps, architectural plans, photographs,

moving image and sound recordings, documentary art, and machine-readable records. Collections from individuals and organizations, together with the archival record of the federal government, have provided a rich resource for Canada's creators — for the production of Canadian books, films, television and radio programs, as well as a research source for academics, media representatives, genealogists, government officials, and increasingly, special interest groups seeking to document their rights as well as the general public.

The National Archives provides a service to government by promoting sound information management practices, by providing storage space and retrieval services for semi-active records, and by preserving federal records of permanent value and destroying those of no historical importance. Effective management of records facilitates decision making and the efficient administration of government programs. It also assists in the administration of the *Access to Information Act* and the *Privacy Act*, by ensuring that the information can be located quickly and easily. Finally, it facilitates the identification of records of enduring value, so that they may be preserved for the benefit of both the Government and the user communities.

The National Archives of Canada's role of leadership within the Canadian and international archival and information management communities has evolved over many years. This role has entailed offering assistance to other repositories through a variety of means, such as exchanging microfilm copies of archival records, sharing expertise, preparing and offering courses and symposia, and contributing in an appropriate way to the identification and achievement of common objectives.

Unprecedented growth has occurred within the archival community over the past twenty years: today we are proud participants in a network consisting of national, provincial and territorial archives, municipal archives, university archives, religious archives, business archives and private archives as well as provincial and national professional associations. With a realistic assessment of the scope and implications of our objectives both as a profession and as a network of institutions, we are working together to preserve the historical record. The National Archives of Canada works closely within the archival community through the Canadian Council of Archives, professional associations and other bodies to ensure the continuing development of archives, and thus the effective preservation of all aspects of the Canadian archival heritage.

Accommodation — Our Strategic Priority

For the National Archives of Canada, the most critical concern in recent years has been the lack of adequate accommodation, both storage space to house the historical collections, and proper working conditions for staff. The holdings of the Archives, accumulated over a period of more than a century, have a monetary value of billions of dollars and a heritage value that is inestimable. In spite of this, collections have been stored in buildings woefully lacking in environmental controls, plagued by water leaks that continually damage or destroy documents and with inadequate security controls. Valuable time has been spent shuttling both staff and archival records between too many dispersed storage locations and responding to emergencies caused by poor facilities.

Progress over the past three years towards the resolution of these problems has been encouraging. The House of Commons Standing Committee on Communications and Culture initiated a study of National Archives' accommodation in 1987, and concluded that the situation posed "serious consequences for the sound operation of the institution and for the protection of our archival heritage." In its Comprehensive Response (1988), the Government announced that it would take both immediate and longer-term actions to rectify the situation.

In 1988, an interim storage facility was acquired for the National Archives in Renfrew, Ontario, some 90 kilometres from Ottawa. This environmentally-controlled building is now fully operational and close to being filled to capacity with documents previously housed in substandard spaces. However, the distance between the Renfrew building and headquarters has increased administrative burdens and strained our ability to provide efficient services to the public.

In 1989, the Government purchased a site for the construction of new storage and laboratory facilities in Gatineau. Preliminary Project Approval for the building was received in October 1990. The process of selecting the architect and starting preliminary design is well under way. It is expected that site work will begin in 1992, with construction being completed in 1997. The second major element of the National Archives' long-term accommodation solution is unfortunately still on hold. Plans for the renovation of the West Memorial Building to serve as the Archives' Headquarters have been delayed for another year due to the freeze on National Capital Region construction projects announced by the Government in December 1989.

II Basis for Strategic Planning

In developing the National Archives' medium-term strategic approaches, consideration was given to the institution's mandate and mission, and to certain planning assumptions about the internal, governmental, national and international environments over the next five years. These factors include the following:

Government Service Expectations

The National Archives of Canada has primary responsibility for the preservation of the records of the Government of Canada. It promotes and supports the effective management of recorded information through its full life cycle, from the creation of records, through their use and protection, to their ultimate disposal or selection for permanent retention. The Archives is expected to make records under its control available to government officials and the public for administrative and research purposes. These responsibilities are reinforced in the recent Treasury Board policy on the Management of Government Information Holdings.

Security and access to information and privacy issues impose new and significant responsibilities. The Government's security policy makes the National Archives uniquely responsible for ensuring the declassification and downgrading of government archival holdings. The department must also ensure the growing demand for access to the civil and military personnel files and other government records in its possession, consistent with access to information and privacy legislation.

The *National Archives of Canada Act* establishes firmly in law the National Archives of Canada's three-fold role in management of government information holdings, in the preservation of historical records and in assistance to the archival community. The new *Act* delineates the National Archives' responsibilities with respect to other archives and other federal institutions. The application of this new legislation, particularly to the more than 60 government institutions which have not previously received archival or information management services, will require the increasing involvement of the institution. The extension of key elements of the *Act* to "ministerial records," a newly defined category of official records under the

control of a minister rather than of the institution for which the minister is responsible, will also result in increased involvement.

The management of information within the Government of Canada has taken on new dimensions, particularly as a result of the *National Archives of Canada Act*. At the request of Treasury Board, the National Archives has monitored the state of records management within departments and agencies of the Government since 1983. The Management of Government Information Holdings Policy, issued by the Treasury Board in 1989, provides a comprehensive framework for the management of government information holdings, alerts deputy heads to the requirements of the *National Archives of Canada Act*, particularly in relation to the destruction of government information and the preservation of historically important records.

Technological advancements permit further adaptation of information management principles and practices, including the use of automated systems to administer the record keeping function. The special challenge of managing automated records in a manner that meets the needs of operational departments and that ensures the ultimate preservation of data of archival significance will continue to be a high priority.

As one provider of federal heritage services, the National Archives will be expected to continue its role as a national institution concerned with elements of Canadian heritage. As a federal cultural institution, the National Archives will not only respond to continued expectations for wide access to its holdings through its researcher services, exhibitions and publications, but its collections will continue to be the source and inspiration for the authors of our histories and creators of our national identity. The National Archives will participate whenever possible in the formulation of federal heritage and cultural policies, and tailor its activities in a manner appropriate for the implementation of such policies.

The National Archives will continue to support and reinforce Canada's legislation and government policies on multiculturalism by promoting the preservation and enhancement of heritage cultures through the acquisition and dissemination of information depicting the multicultural and multiracial heritage of Canada.

Federal Government Policies and Strategies

Government restraint measures have been a part of our reality for several years. Since 1986, the National Archives' staff has been cut by nine per cent through the downsizing of the Public Service. Cost increases due to inflation have been absorbed. Plans for adequate

accommodation have suffered delays. Over the same period, significant ongoing responsibilities have been added to the National Archives' mandate through its new legislation, and considerable temporary workload pressures have resulted due to the accommodation planning and development of much-needed automated systems.

Accountability to Parliament and central government agencies is a key factor in all departmental planning and operations. In this context, the National Archives has developed a revised Operational Plan Framework which presents the formal statement of objectives for its Program, reflecting the new responsibilities assigned under the 1987 legislation. The National Archives has also entered into a Memorandum of Understanding with the Treasury Board under the Increased Ministerial Authority and Accountability regime. The Memorandum of Understanding, which covers the period 1990-1993, provides more flexibility to the management of the National Archives through increased authorities in such areas as the purchase of archival materials, shelving and contracting. It enhances accountability for the achievement of results, both in program delivery and in the implementation of Treasury Board policies.

The Archives is participating in the Public Service 2000 initiative. Internal reviews of National Archives' procedures and operations have been undertaken and the National Archivist participated in one of the PS 2000 working groups. The key objective is to provide Canadians with better service by giving public servants greater authority and discretion to do their jobs, in organizational and management structures that will be simpler and more service-oriented.

Efforts to maximize the effectiveness and efficiency of our resources continue, as well as ongoing rationalization of all our activities. For example, in recognition of the significance of the records of the Canadian Broadcasting Corporation (CBC) as a part of Canada's cultural heritage, and with a view to rationalizing its many undertakings designed to preserve this heritage, the National Archives of Canada has initiated an internal study of its activities in connection with the records of the CBC. Support provided for the maintenance of CBC regional records is one of the issues being examined.

The National Archives continues to study the policy, regulatory, administrative and financial aspects of the Government's Policy on User Fees. A study of revenue precedents in the federal heritage environment provided additional information valuable to the department as it develops its revenue strategy over the next two years.

International and Inter-Institutional Relations

As one of the world's leading archival institutions, the National Archives of Canada is often called upon to share its experience and its expertise. Canada's current round of bilateral international cultural agreements and protocols will present increased opportunities and responsibilities for archives. There are also implications for Canadian archives in the trend towards a greater emphasis on the development of international archival standards, and in provision of advice to archives throughout the world.

Formal commitments with the International Council on Archives (ICA) will necessitate intensified involvement by the National Archives in ICA affairs at least until 1992. Staff will continue to serve on ICA executive and operational committees, and are organizing eight ICA symposia and meetings as well as the XIIth Congress to be held in Canada for the first time in 1992. The National Archives is proudly working with the Canadian archival community, and particularly with the Archives nationales du Québec, to make the ICA 1992 Congress an occasion to present to the world our achievements in building a Canadian Archival System, as well as an effective forum for international cooperation.

The Canadian Council of Archives was founded in 1985 to encourage and facilitate the evolution of an archival network in Canada. The Council is now well established with representatives from each of the provincial/territorial councils, the Bureau of Canadian Archivists, the National Archivist and various observers from the cultural community. Consequent to a national needs and priorities survey, the Council is now focusing on a national conservation plan, the development of national descriptive standards for archives, and a national acquisitions plan as well as continuing to fund a backlog reduction program and educational activities. The National Archives works very closely with the Canadian Council of Archives and will continue to be called upon to provide assistance and advice to the archival community. The Canadian Council of Archives will continue to provide a forum for defining and communicating archival needs within the Canadian Archival System.

The National Archives will continue to study developments in cultural and heritage policies, as well as legislation which may impact on the archival community. For example, the National Archives monitors copyright developments in Canada, as they relate to the implementation of Phase I of the revision of the *Copyright Act*, and the planned introduction of new legislation covering Phase II of copyright revision. While Phase I contained a number of general

revisions, Phase II is expected to contain more specific changes, including the anticipated exceptions for heritage institutions, including archives. The National Archives will also be contributing to the development of a national Heritage Policy.

Public Attitudes and Expectations

There is public pressure for greater access to information and, simultaneously, for the safe-guarding of individual rights and privacy. These expectations are borne out by the many briefs that have been submitted to various Parliamentary committees studying such issues as implementation of the *Access to Information Act*, the *Privacy Act* and the *National Archives of Canada Act*.

Extensive use of the National Archives' facilities, services and archival holdings will continue, with researchers expecting a high standard of service. Those unable to visit the National Archives' facilities expect services and records to be made more readily available within their communities. In response, the Archives' efforts to plan and implement initiatives to provide distant access to its holdings will intensify. At the same time, however, resource constraints will make it increasingly difficult for the National Archives to fulfil all public service expectations. The Archives may be forced to reduce levels of service in some areas over the planning period.

As the new accommodation project progresses, the National Archives will address the exceptional challenge of maintaining an adequate level of public service throughout this complex major project. Public services are already complicated by the unavoidable dispersal of collections to various temporary sites, by the inevitable disruptions as collections are prepared for moving, and by the necessary periodic diversion of staff from their ongoing operations to accommodation project tasks. Consequently, access to some collections, detail of archival description, and service to researchers and the public are increasingly affected. Once the National Archives finally occupies its new facilities, the split between major sites, with a resulting separation of staff, collections and clients, will necessitate innovative planning to ensure effective levels of public service. There is an ongoing requirement to ensure staff and clients alike will be made aware of these changes in a timely and appropriate manner.

The National Archives will also continue to consult with the public on a broader range of issues concerning the operations and direction of the institution. The primary vehicles for this consultation will be the National Archives Advisory Board and the Researchers Forum. The Advisory Board plays a significant role in counselling the

National Archivist on issues of concern and approving the de-accessioning and disposition of records in the Archives' collections which are deemed to be more appropriate to the collecting mandate of other institutions. The Researchers Forum will facilitate communication between the National Archives and the researching public in areas relating to the National Archives' reference and researcher services.

Technological Impact

One critical impact of recent technological change is the expanding volume of information produced by the government and private sectors. This information is being recorded on a growing variety of new media such as optical and magnetic discs, tapes and film, as well as on the more traditional medium of paper.

This explosion of information is a major challenge for archives throughout the world. Its abundance makes difficult the selection of appropriate records for long-term retention, and the diversity of media imposes new responsibilities on archives. Machine-readable information is a particular concern. As more new records are created, others are being erased or altered. Access is complicated by the lack of format compatibility. Processing and storage become more complex activities, demanding specialized skills and technologies. Moreover, increasingly complex archival information requires increased sophistication and expertise in the provision of researcher and reference services. Meeting these demands effectively entails keeping abreast of and coping with new technologies for information control, retrieval, display and distribution.

The management of information technology, presents new opportunities and new challenges for all knowledge workers. This information technology and information explosion dictates immediate attention and study of the archivist's role. The National Archives, in collaboration with the national and international archival community, will address these issues. The selected theme for the 1992 Congress of the International Council on Archives — The Archivist in the Information Age — signals the urgency of this vital question for archives.

Automation and telecommunication technology will also provide new tools for all employees. Office automation and information management systems will affect the way in which traditional functions are performed. They will also provide the means to deal with the vast quantities of archival information which the National Archives must control, as well as with the complex information gathering and reporting requirements demanded by the government and

central agencies. The National Archives recognizes the need for effective management of new tools and information resources, and will be striving to ensure that its significant investment in this area leads to maximum returns in improved productivity and service capability.

III Fundamental Values

In 1987, the National Archives set out to identify the institutional values which guide its activities. Extended consultations were held with employees to ensure that the statement reflected shared values. The following is the result of that endeavour.

Preamble

Every society recognizes the existence of basic values that are necessary to the attainment and maintenance of an adequate quality of life. The nature and the relative place of those values may change from one society to another and even from time to time within a given society. Most human beings, however, recognize such values as goodness, truth, justice, beauty, compassion and the integrity of the individual as being essential to life in society. In addition to these, there are also more specific institutional values which develop within an organization and which come to be recognized as forces shaping the way of life within the organization.

Statement of Fundamental Values

In the National Archives of Canada,

- we value the mission we are given to serve the people and the Government of Canada, and we dedicate our efforts to ensure that a knowledge of the nation's past is preserved;

- we value those rights and freedoms of a democratic society that enable us to strive to acquire, conserve and make available all records of national historical significance;

- we value the historical records entrusted to our care, which, as the collective memory, enhance a sense of national identity and provide a lasting record of individual rights;

- we value the effective management of government records and the contribution we make to that program;

- we value the exchange of knowledge that results from our relationship with the Canadian and international archival and records management communities;

- we value the contribution of all our colleagues in the National Archives, recognizing that we are committed to a common and important cause; and

- we acknowledge that excellence of achievement is a product of the competence, dedication, initiative and resourcefulness of our colleagues, and we value that excellence and desire to have it recognized.

Creation of a Vision Statement

In October 1990, a conference of National Archives managers was held, with the specific task of identifying ways in which the Statement of Fundamental Values can be made more relevant in the way in which we work and manage. In addition, the conference participants identified the elements of a Statement of Vision for the Archives. Once developed, this "vision," together with the Statement of Fundamental Values, will provide an important framework for the identification and achievement of corporate and personal objectives at the National Archives.

IV Operating Principles

The objective of the National Archives Program is:

> To Preserve the Collective Memory of the Nation and the Government of Canada, and to Contribute to the Protection of Rights and the Enhancement of a Sense of National Identity.

In support of the attainment of that objective, the National Archives has adopted several operating principles for the management of its Program. These may change over time to better reflect the mandates and responsibilities of the Archives and the external and internal factors influencing the Program. The principles are:

(a) Respect for the principles embodied in the Statement of Fundamental Values should animate all of the activities undertaken by the National Archives.

(b) The holdings of the National Archives, which result from the acquisition of documentary materials in all media, should document the operations of the Government of Canada and all major aspects of Canada's development.

(c) Effective management of government records applies throughout their entire life cycle, from creation to disposition, regardless of whether the records will ultimately be destroyed or permanently retained by the National Archives.

(d) The National Archives serves the people of Canada by providing access to these records, by preserving records to which they have certain rights, and by making them aware of their archival heritage.

(e) The National Archives has a national and international leadership role in promoting sound archival and information management principles, practices and management for the safeguarding of archival heritage.

(f) In planning and implementing its policies and operations, the National Archives will cooperate with and seek the cooperation and advice of the Canadian Council of Archives and of the related professional associations. It will also encourage public participation in decision-making processes related to archival matters.

V Human Resources

The National Archives regards its personnel as its most valuable resource and articulates this in its Statement of Fundamental Values. The institution is working to develop an organizational culture which positively reinforces the qualities of excellence, professionalism, initiative, creativity, resourcefulness, innovation and dedication to the task at hand among all its personnel. In order to put its Fundamental Values into practice, the Archives is striving to improve its communication systems and networks among all levels of employees, thus maximizing not only the quality of life in the workplace, but also, efficiency, productivity and quality of service. The achievement of this goal has been furthered by the introduction of a monthly in-house information bulletin. It will also be furthered by the work of in-house Public Service 2000 Study Groups. These groups are investigating possible internal reforms leading to more streamlined operations, improved levels of service, and increased flexibility to meet the challenges of a rapidly-changing environment.

The Archives will commit the necessary resources to ensure a workforce that is productive, skilled, well motivated and appropriately deployed. To improve the quality of the work environment, the institution will continue to promote specific measures that safeguard the well-being of its employees, enhance communication, reward excellence of achievement, assess performance in a constructive and fair manner, and provide access to training and development opportunities for all staff. In order to stimulate job mobility and career development of employees, the National Archives emphasizes special measures including a work assignment program, an active lateral transfer system and a management development program for women employees.

New procedures will have to be learned and implemented by employees whose jobs are to be affected by automation. The ability of the institution to provide essential orientation and training will be critical to the successful introduction of new technology. Comprehensive training strategies have been developed and will be maintained to ensure that no employee, at whatever level, is deprived of adequate support in the transition required by new procedures and organizational changes. This commitment to staff preparation for new technology is illustrated by the fact that a significant proportion of the

Office Support System budget is being assigned to training and skills development for National Archives staff.

In addition to having a comprehensive Occupational Safety and Health program, the National Archives is seeking to ensure that all its employees enjoy a workplace that is free of harassment. All employees will be informed of their rights and responsibilities in this regard through harassment-awareness sessions to be presented by the department.

The Archives recognizes the need to reach a more equitable representation of minority groups in its workforce, and to meet the special challenges presented by increasing diversity among its employees. The institution therefore endorses the federal government's employment equity policy which strives to achieve a representation in its ranks of minority groups equivalent to that in the population which it serves. In this context, the National Archives has established and will endeavour to meet specific goals for the representation of target groups in the next several years. Special training will be offered to sensitize employees and managers to the dynamics and needs of a workforce which is rapidly changing in its demographic composition.

As a federal institution, the Archives provides services to the public in either official language; and strives to create a work environment that is conducive to the effective use of either one or both official languages by all its employees. The National Archives is also committed to ensuring that the composition of its workforce reflects the presence of both official language communities of Canada while ensuring that English-speaking Canadians and French-speaking Canadians have equal opportunities to obtain employment and advancement. The National Archives' commitments in this area have been identified in a three-year Letter of Understanding on Official Languages signed with the Treasury Board in 1989.

VI Update on Previous Priorities

Over the past few years, the National Archives strategic efforts have been directed at building a sound infrastructure for the delivery of its program. The proclamation of the *National Archives of Canada Act* in 1987 was the first milestone achieved in this process. An up-to-date legislated mandate with clearly established definitions, objectives and functions now forms the foundation of this institution.

At the same time, the National Archives focused on developing systematic operational systems in essential activity areas. These had been identified as strategic objectives in previous years. They include **rationalizing acquisition practices, developing a systematic conservation program, and increasing public access and awareness.**

Following the development of a formal acquisition policy in 1987, the elaboration of an acquisition strategy which will guide the National Archives' acquisition activities in coming years is now nearing completion. The application of the strategy in everyday operations will be assisted by precise selection criteria which are currently under development.

The adoption of a corporate conservation policy in 1987 led to the development of an overall planning structure for this important activity. The National Archives is now implementing the first departmental treatment, preservation copying and conservation research plans. These operational plans will ensure that limited conservation resources are directed towards the achievement of corporate priorities.

In the area of public access and awareness, the National Archives will be seeking to decentralize access to its holdings, by increasing the availability, outside the National Capital Region, of its collections and research tools. A Researchers Forum is being established to allow the institution to benefit from the advice and experience of its clients. Increased awareness of the National Archives and of archives generally will be pursued in a manner consistent with the Government of Canada Communication Policy in coming years.

VII Priorities and Strategic Directions: 1991-1995

Criteria for determining which strategic activities have priority status to the National Archives include such factors as the urgency or timeliness of issues, the non-discretionary nature of certain activities, the current and projected availability of resources, and the necessity to respond to external demands as well as to new and proposed legislation and regulations.

The six areas of concern are ranked in order of priority and their strategic implications are described in some detail in the pages that follow.

1 Obtaining Adequate Accommodation

Recent Government Decisions

Accommodation will continue to be the major focus during this planning period. The recent Preliminary Project Approval, as well as previous Government decisions responding to the Archives' requirements for constructing a storage and conservation facility in the City of Gatineau on 37.4 hectares of land purchased for that purpose, have initiated an intensive planning exercise involving all Archives staff. Although the project to renovate the West Memorial Building across the street from the present Archives in Ottawa to serve as a centre for public service and administration is temporarily deferred, it too will have a significant impact on operations in the planning period.

The first step, accurate definition of specific requirements for all activities in the Archives, resulted in the preparation of an Architectural Program — 800 pages of data that will guide the architectural and engineering consultants when they are selected. The two buildings are planned to provide the Archives with 65,870 square metres of functional space for its headquarters activities in the National Capital Region. The Gatineau Building will be modular in design. The completion of the first module is expected in 1996-1997, with a subsequent module planned for 2004.

In order to meet the Archives' urgent requirements for secure interim storage for the millions of documents currently maintained in 15 storage areas throughout the National Capital Region, none of them environmentally controlled, the Government has acquired a building

in Renfrew. This facility, now filled close to capacity, enables the Archives to store documents previously held under substandard conditions.

Massive Project Planning Efforts Needed

Many of the most experienced staff members of the Archives must be diverted to the Accommodation Project to ensure that the specialized requirements are accurately translated into building plans, that the material is safely relocated and properly housed. Care must also be taken to ensure that the facilities between which the National Archives' functions and activities will be split will operate effectively and efficiently in meeting public demands for access and service.

Inability to Fulfil Our Mandate

The very high priority assigned to resolving the accommodation crisis reflects the importance of the preservation function in the National Archives' mandate. Without proper storage facilities it is not possible to either protect or preserve the unique archival collections entrusted to the Archives. Over the past few years several factors have contributed to the urgency to resolve the accommodation problem.

First, given the increasing number of emergency situations arising from inadequate accommodation, including a major flood in July 1990 which damaged rare atlases, maps and books, a disaster of major proportion would have been inevitable without new facilities. Second, the National Archives has been forced to refuse transfers of records from government institutions because of a lack of space in both records centres and archival storage facilities. As a result, these institutions were unable to comply with Treasury Board policy directing the management and preservation of government records. Third, with the recent proclamation of the *National Archives of Canada Act*, the Archives was assigned responsibility for the historical records of more than 60 additional government institutions, plus ministerial records. Obtaining suitable accommodation had therefore become the foremost concern of the National Archives in order to enable it to fulfil its mandate and to prevent the loss of valuable records.

Continuous Growth of Holdings

By virtue of its legislated mandate as the nation's archival storehouse, the National Archives must respond to the ever-growing number of records, and as a result relentlessly increases its holdings and the activities fundamental to servicing and preserving them. Although the department continually investigates alternatives that might alleviate to some extent the constant pressure for adequate accommodation for its holdings and operations, growth is intrinsic. The option of reducing storage requirements by substituting

microforms for original records is recognized to be a viable alternative only on a very limited scale, and this costly option would not reduce significantly the extent of departmental accommodation needs over the next twenty years. Stricter selection standards for record acquisition may prove a more plausible and effective alternative. However, there is a limit to the volume of records that can be refused entry into the department, even though 95 per cent of the records created in the federal government are destroyed. Ultimately, it must be recognized that this institution exists for the preservation of records; as long as significant records are created, the National Archives must acquire and safeguard them.

2 Implementing Departmental Automation

Long-Range Information Planning

In order to improve productivity in operational and administrative areas, the National Archives of Canada is committed to exploiting information technology and systems whenever feasible. The Long-Range Information Plan sets out corporate information and process architectures, requirements and business priorities based on the business model of the institution, and critical success factors. The Long-Range Information Technology and Systems Plan identifies those systems that are strategic to the achievement of the institution's mandate and establishes a plan for automating them. Four computing environments have been established, each containing systems that handle similar information and processes: Archival Holdings, Government Records, Administration and Office Support. During the planning period, a number of initiatives from this plan will be undertaken, requiring a significant investment of resources and leading to increased productivity and better service to the public.

Cooperation with Other Institutions

As development of strategic systems continues, the Archival Holdings environment will continue to be influenced by the development of archival description, conservation and acquisition standards, and by the elaboration of public service initiatives following completion of a study on markets and opportunities. In particular, the decision by the National Archives of Canada to adopt the MARC (Machine Readable Cataloguing) format for the exchange of archival information represents an important milestone in the automation of systems linking archives and their users. This development has been matched by other institutions. The National Archives of Canada is working

closely with the Bureau of Canadian Archivists in the development of archival descriptive standards.

A pilot project determined the suitability of the MARC format for the purposes of communicating descriptive information, both within and outside the National Archives of Canada. Accessions data for the 1987-1988 fiscal year were used for this purpose. The pilot project proved to be invaluable in identifying issues and problems that need to be taken into account in the development and design of the Archival Holdings System.

Archival Holdings Management Information System

Following the completion, in 1989, of a detailed business area analysis and the creation of a conceptual model of data and processes essential to the management of all archival holdings, a feasibility and cost/benefit study was undertaken to determine where automation could be introduced most effectively. The study was completed during the fiscal year 1990-1991 and provided a specification of the target Archival Holdings System, a migration strategy, and a detailed cost estimate with business case. The system will integrate the most important data in a corporate information system, and will facilitate the introduction of simpler, more standardized procedures for a number of archival functions. The objectives of the system integration project are improved control over our holdings, better communication of critical information within the department, and greater service to the Canadian public through improved access to the nation's historical records.

Office Support System and Training

Installation of the departmental Office Support System (OSS) began shortly after the selection of a system vendor in the fall of 1990. The network will provide a communication backbone linking most employees with each other and with nearly all of the computer systems in the department. In addition, the OSS will provide automated tools for performing routine office functions. A comprehensive training strategy has been prepared to ensure that all employees are prepared to use the new technology effectively. The strategy will be developed into a detailed plan and implemented in 1991-1992.

Government Records and Administrative Support Applications

Automation of systems will also continue in the other three computing environments. In the Government Records environment, the main focus of attention will be on automating the processing of the records retention and disposition schedules received from other government departments. In the administrative environment, the financial report-

ing system will continue to be improved while applications to support elements of human resources management will be introduced. Following the installation of an Office Support network, beginning in 1990, automated systems will be acquired to assist in the conduct of office functions. Chief among these is a system to manage electronic records.

3 Improving the Management of Government Information Holdings

Providing leadership in the control of government information holdings, the National Archives strives to facilitate optimum information management in government departments, agencies and in ministers' offices, and to provide cost-effective storage of inactive records. It does this not only so that information can be located quickly and easily but also to ensure the preservation of information having enduring value. With this end in view, the Archives will develop a coordinated approach to the acquisition of permanently valuable records according to precise appraisal criteria, and within the context of a government-wide plan and a comprehensive acquisition strategy.

Increased Requirements of the New Legislation

In response to the requirements of the new *National Archives of Canada Act*, the Archives will intensify its efforts toward improving the management of recorded information within government institutions and in ministers' offices. These efforts will be made in a much larger arena than in previous years, owing to the extension of the Archives' responsibility to an additional 60 government institutions. It will extend its emphasis on the importance of sound information management to ministers' offices. The Archives will work with the Treasury Board Secretariat to facilitate implementation of a comprehensive policy on the management of government information holdings.

Records Disposition

A planned approach to the establishment of retention and destruction agreements for government records is now being implemented. Over a five-year period, the National Archives will initiate disposition planning with a selected number of institutions each year. The plans developed will cover records in all media relating to a particular program and will provide a timetable for the production of submissions in the institutions and their review and approval in the National Archives.

Automated Records

The applicability of information technology standards to meeting government-wide information exchange requirements and archival acquisition and preservation requirements will continue to be assessed. Functional requirements for the management of information in networked office systems will be developed through the testing of prototype software and participation in the Treasury Board Office Systems Working Group.

Leadership in Training and Information

A new National Archives of Canada training program concerning the management of government records has been initiated and will continue to evolve, during the planning period, within parameters developed following a professional development needs analysis conducted in 1987. The new program is designed to meet the need to train support personnel, to develop officers and managers, and to provide orientation to senior management in government institutions. The Archives' new responsibility for ministerial records, under the *National Archives of Canada Act*, has been addressed in a video, a guide and a training workshop for Ministers and their staffs. Within the planning period, the institution will provide information and training on the creation of distinct filing systems aimed at distinguishing records of government institutions, Cabinet documents, ministerial records and personal or political papers.

Government Records in the Regions

There is pressing concern that the National Archives of Canada fulfils its mission with respect to the records of federal government institutions whose offices are located outside the National Capital Region. The National Archives has affirmed the following guiding principle: recognizing existing practices, federal government archival records produced in the regions will, in general, remain in the regions under the control of the National Archives.

To date, the Archives has been unable to deal effectively with regional records in terms of their control and cost-effective management, their archival preservation, and their availability to researchers not only in the National Capital Region but throughout the country. In recent years, the question of archival records in the regions has been explored and a number of approaches to the situation have been considered for implementation as resources become available. A modest pilot project using existing resources was initiated in Winnipeg in 1989, to address archival records in the Record Centre and to a lesser degree, to survey pockets of older archival records in the regional offices of federal departments and agencies. As well, a moderately enhanced version of the current practice of sending

archivists into the regions to review the records in the centres and to bring them under the control of the National Archives was approved in 1988 and still prevails. Inadequate resources for both these regional initiatives has resulted in very limited progress; while neither has been cancelled, both programs are currently under review.

4 Preservation of the National Audio-Visual Archival Heritage

Clarifying Our Role

For some years, the National Archives has been active in the acquisition and preservation of film, television and sound records of national significance. A major concern at this time is to ensure that the scarce resources available for this activity are used most effectively. As a first step, the institution is reviewing its current role in the preservation of the archival records of the Canadian Broadcasting Corporation with a view to reaching an agreement with the CBC which will ensure the rational preservation of that organization's nationally significant audio-visual records. A similar emphasis on rationalization of effort and systematic preservation will be extended to other sources of the nation's audio-visual archival heritage during the planning period.

Vital Documents of Our History

The National Archives recognizes that promotion of awareness among record creators of the archival value of sound and moving image records will influence the ability of the Archives, in the longer term, to acquire and conserve audio-visual documentation of national significance. Similarly, the ability of government institutions to manage their recorded information will have an impact on the acquisition and conservation of audio-visual records by the National Archives. Documents that "move and speak" are becoming more central to the operations of government and other institutions, and will play an increasingly important role in recording activities. They are, moreover, a chief medium by which the history of modern Canada will be disseminated to Canadians, and therefore must be preserved by the Archives as part of the nation's memory. The identification of this strategic priority indicates the commitment of the National Archives to meet this challenge, in concert with the creators of nationally-significant audio-visual records.

5 Sustaining the Canadian Archival System

Leadership and Support

The National Archives will continue to play an active role within the archival community as it pursues the objective of an effective Canadian Archival System. The nature and extent of that role will require ongoing assessment in order to ensure appropriate National Archives involvement and equitable distribution and sound management of the resources likely to be available. Consequently, participation in the affairs of the community, and support and assistance of the community's activities, will be selected and carried out with care.

Over the years, the National Archives, as a senior participant in the archival community, has offered services to the country's other archival institutions and to members of the archival and records management professions in the form of advice, training, publications, coordination of group projects, and participation in professional associations.

A Cooperative Approach

The institution will continue to foster a cooperative approach in preserving and making accessible the documentary heritage of Canada. In particular, the National Archives is developing an acquisition strategy which provides for working with other institutions in the Canadian archival community to ensure the preservation of nationally significant records from the private sector.

Encouragement and support will be offered as resources permit to forge a Canadian network of archives and archival services. In doing this, the National Archives will consult and seek the advice of the Canadian Council of Archives. It recognizes and appreciates the Council's work in reporting and defining the national needs and priorities of archives, and in coordinating programs such as those on collection arrangement, descriptive standards, archival training, and the development of national archival strategies.

Decentralized Access

The National Archives will also strive to ensure that its own holdings, operations and services contribute to and provide a vital link within the Canadian Archival System. Staff will continue to participate, as appropriate, in specific activities of the Canadian Council of Archives. There will also be initiatives to establish National Archives regional centres and to offer decentralized access to the institution's holdings and services. While enhancing a regional presence for the National Archives, these projects will be carried out ever conscious of, and with due respect for, the legitimate roles,

responsibilities, traditions and presence of the other members of the archival community. Wherever practical and appropriate, such initiatives will be pursued in partnership with archives, for their mutual benefit and for those of their users.

6 Organizing the Congress of the International Council on Archives, 1992

International Participation

The National Archives views its role in the international archival community to be particularly vital in the upcoming years. Its involvement in international activity is equally important to Canada as it is to the safeguarding of documentary heritage worldwide.

With Canada hosting the XIIth Congress of the International Council on Archives in Montreal in 1992, the National Archives and other Canadian archival institutions will be major participants. This will be the first time the ICA is meeting in Canada, and is expected to be one of the most prestigious events in the history of the Canadian archival community.

International Sharing of Knowledge and Experience

The 1992 Congress, a designated event of UNESCO's World Decade for Cultural Development, will bring together over 2,200 archivists and directors of national archival institutions from over 130 countries, as well as delegates to the annual conferences of Canadian and American national associations of archivists which will be meeting concurrently in Montreal. Although significant effort and resources will be required in preparing for the 1992 Congress, this will be a unique opportunity for Canadian archivists to share their experiences with their international colleagues. For this reason, the National Archives remains strongly committed to the organization and success of the Congress.

Fulfilling ICA Commitments

The National Archives also gives serious attention to its other commitments to the International Council on Archives. National Archives staff serve on the ICA Executive and on other Committees. The institution is also the sponsor of a series of ICA-associated events scheduled between 1988 and 1992. To date, these have included: the 1988 Conservation Colloquium; the 1988 Meeting of Experts on Descriptive Standards; the 1989 Committee and Colloquium on Current Records and; the 1990 Committee and Colloquium on Audio-Visual Archives. A Symposium on Professional Training is scheduled to complement the 1992 International Congress in Montreal.

VIII Conclusion

Current operations and the anticipated factors mentioned in this document affect the approaches that the National Archives of Canada intends to take over the next few years to achieve its objectives. Much of what has worked successfully in the past will continue to form the basis of institutional planning and activity, but other factors will also shape future decisions and actions. The Archives will continue to invest considerable resources towards the attainment of its strategic priorities, in the knowledge that success in the initiatives identified here will create the infrastructure necessary for successful operations in the future.

The National Archives of Canada has always been and will essentially remain a service institution. The element of service is central to all operations. Safeguarding the rich treasures of our archival heritage, facilitating the management of information holdings within the Government of Canada, supporting and assisting the archival community, meeting public demands for access to and use of our holdings, and fulfilling our administrative responsibilities are predicated upon the necessity of providing services to our sponsors and clients. In meeting that necessity, the National Archives will participate fully in relevant government initiatives, such as Public Service 2000.

The challenge that the institution faces is to provide quality service in an environment which balances legitimate but competing and complex interests. Faced with limited resources and a multitude of demands, the Archives will continue to make difficult decisions on priorities. As new resources for priority initiatives diminish, decisions to reallocate existing resources become more difficult, and the impacts on levels of service are more directly felt. Appropriate policies, plans and operations must be in place to ensure that the National Archives of Canada achieves optimum success in satisfying those it serves, and those to whom it is ultimately accountable.

..... *continued on page 32*

Increased productivity will be the key to the effective delivery of services. Accountable stewardship of the trust and resources given to the institution is expected. In all our undertakings, we will be guided by our values and vision. Responsible management of our most important resource — departmental staff — together with efficient and economical use of our financial and material resources, and the timely and appropriate adoption of new technology, will provide the mechanisms for achieving success, and maintaining the currency of the National Archives program in an ever-changing environment.

Orientations stratégiques des Archives nationales du Canada 1991-1995

Archives nationales du Canada
National Archives of Canada

Couverture
(haut) Stabilisation de la peinture qui s'effeuillait et ajout de couleur sur la Proclamation du drapeau du Canada, en prévision de l'exposition *Vive la feuille d'érable* au Musée canadien des civilisations (détail).

(bas, gauche) Plan d'assurance-incendie de Charles E. Goad montrant l'étendue des incendies qui ont ravagé Toronto les 6 et 10 janvier 1895 (détail). (NMC-117154)

(bas, droite) Gumarabic et son frère à bord du S.S. *Maud*, Pond Inlet (T.N.-O.), 1890 (détail). (PA-178109)

Archives nationales du Canada
395, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0N3
(613) 995-5138

Le papier de cettte publication est alcalin.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1991

Table des matières

Avant-propos v

I Contexte 1

II Fondements de la planification stratégique 5

Attentes du gouvernement en matière de services 5
Politiques et stratégies du gouvernement fédéral 6
Relations internationales et interinstitutionnelles 8
Attitudes et attentes du public 9
Changements technologiques 10

III Valeurs fondamentales 13

IV Principes de fonctionnement 15

V Ressources humaines 17

VI Bilan des priorités antérieures 19

VII Priorités et orientations stratégiques, 1991-1995 21

VIII Conclusion 31

Avant-propos

Il a fallu de nombreuses années d'épreuves, d'efforts, de compromis et de volonté pour construire le Canada. Un pays complexe, aux multiples mouvances et origines. Un pays qui se situe parmi les nations privilégiées en ce qui a trait non seulement au bien-être matériel, mais aussi au respect des droits individuels et collectifs. Les Archives nationales ainsi que d'autres institutions canadiennes d'archives conservent des documents qui illustrent l'évolution de notre société, soit les conflits, revers et succès qui ont contribué à constituer le Canada d'aujourd'hui. Actuellement, plus que jamais, alors que le pays traverse une période de doute et d'efforts, les leçons à tirer de ce patrimoine documentaire, notre mémoire collective, sont d'une importance cruciale pour forger une identité nationale forte et façonner notre avenir dans l'unité.

Aux Archives nationales du Canada, nous sommes profondément conscients de l'importance de nos responsabilités et nous nous sommes engagés à organiser nos activités pour que la réalisation de notre mission contribue de façon significative au progrès du pays. C'est dans cette perspective qu'une session de planification stratégique est organisée chaque année, pour permettre aux membres du Comité de la haute direction de passer en revue les priorités stratégiques des dernières années et de se pencher sur la situation actuelle. Mes collègues de la haute direction et moi-même avons pris plusieurs décisions relatives aux stratégies et aux priorités des Archives nationales et aux moyens les plus appropriés de réaliser ces priorités.

Les *Orientations stratégiques des Archives nationales du Canada 1991-1995* font état de ces décisions. Les activités des Archives n'y sont pas traitées dans leur totalité : en fait, environ 80 pour 100 de nos ressources sont consacrées aux activités courantes. Le 20 pour 100 qui reste est destiné aux questions dont l'institution devra s'occuper de façon particulière au cours des cinq prochaines années.

L'obtention de locaux adéquats pour notre personnel et nos fonds est une de nos priorités stratégiques depuis longtemps et le demeurera pour la période de planification considérée. En tant qu'organisme ayant la garde de trésors archivistiques qui sont la mémoire collective du pays, les Archives nationales du Canada ont une lourde responsabilité en matière de conservation. Alors que nous nous efforçons d'établir une infrastructure solide pour réaliser effective-

ment notre mission, il est devenu particulièrement urgent de trouver des locaux sûrs, dont l'environnement est contrôlé, pour entreposer, traiter et mettre à la disposition du public nos fonds d'archives.

Les efforts continus que nous avons déployés pour attirer l'attention du gouvernement sur nos problèmes de locaux ont amené ce dernier à prendre des décisions importantes pour répondre à nos besoins. Bien que plusieurs défis doivent encore être relevés, c'est avec enthousiasme que nous envisageons de passer des étapes de planification et d'approbation préliminaires à l'étape de construction afin que les Archives nationales du Canada puissent enfin disposer de locaux permanents adéquats.

Outre la question des locaux, cinq autres priorités stratégiques ont été définies pour la période 1991-1995 : planification et mise en place de systèmes automatisés complets, nécessité d'établir un processus plus efficace pour la conservation et l'élimination des documents gouvernementaux, préservation systématique du patrimoine archivistique audiovisuel du pays, maintien de la coopération pour l'élaboration d'un système canadien des archives, et organisation du congrès du Conseil international des archives de 1992.

Alors que les Archives s'appliquent à réaliser ces objectifs prioritaires et poursuivent leurs activités habituelles, elles cherchent à prendre part, aussi complètement que possible, à des initiatives découlant de changements récents dans le contexte opérationnel de la Fonction publique fédérale, comme l'accroissement des pouvoirs et responsabilités ministériels, FP 2000 et la production de recettes. Ces innovations, en nombre croissant, conjuguées à la nécessité grandissante de restrictions fiscales, créeront des conditions à la fois stimulantes et exigeantes pour tous les membres du personnel des Archives nationales. C'est d'ailleurs à ce personnel dévoué que j'adresse mes remerciements pour le succès obtenu dans la réalisation des objectifs passés et pour les progrès accomplis en vue de nos futures réalisations.

Jean-Pierre Wallot,
Archiviste national du Canada.

Décembre 1990

I Contexte

Plus d'un siècle de service

Les Archives nationales du Canada, qui ont pour mission de préserver la mémoire collective du pays, sont l'une des institutions culturelles les plus anciennes du gouvernement canadien. Depuis leur fondation en 1872, les Archives, qui s'appelaient alors les Archives publiques du Canada, ont fait l'acquisition de trésors archivistiques de valeur nationale, qu'elles mettent à la disposition des Canadiens et des Canadiennes et qu'elles conservent pour les générations futures.

Nouvelle loi, mandat renouvelé

En vertu de la *Loi sur les Archives nationales du Canada,* promulguée en 1987, les Archives publiques du Canada sont devenues les Archives nationales du Canada. Conçue pour répondre aux besoins existants et futurs, la nouvelle loi réaffirme la mission des Archives, et en définit clairement les nombreux rôles et responsabilités. Elle reconnaît l'existence de nouvelles technologies qui ont modifié la nature même des documents d'archives. Elle fait état du rôle primordial que jouent les Archives nationales comme chef de file dans le domaine des archives, qui consiste à promouvoir les activités archivistiques et à encourager les milieux des archives. Enfin, les responsabilités des Archives nationales du Canada y sont grandement accrues en ce qui concerne la gestion et la conservation des documents gouvernementaux et ministériels.

C'est ainsi que les Archives nationales du Canada assument leur rôle d'institution culturelle nationale responsable des documents d'archives quel qu'en soit le support, d'agent administratif du gouvernement fédéral dispensant des services consultatifs et opérationnels en matière de gestion des documents, et de chef de file dans le domaine des archives et de la gestion des documents à l'échelle nationale et internationale.

Accomplissement de notre mission

L'administration centrale et les principales activités des Archives nationales s'effectuent dans la Région de la capitale nationale. Les Archives possèdent aussi un réseau de centres fédéraux de pré-archivage situés à Halifax, Québec, Montréal, Toronto, Winnipeg, Edmonton et Vancouver. Ces centres permettent d'entreposer dans les régions, en toute sécurité et de façon économique, des documents gouvernementaux semi-actifs et de les retourner aux organismes qui en ont besoin. Pour remédier quelque peu aux graves problèmes de

locaux existant dans la Région de la capitale nationale, les Archives ont fait l'acquisition d'un entrepôt provisoire à Renfrew, en Ontario. Elles possèdent aussi des bureaux à Londres et à Paris, et un dépôt d'archives essentielles à l'extérieur de la Région de la capitale nationale.

Les fonds des Archives nationales du Canada proviennent des secteurs public et privé. On y trouve manuscrits, cartes, plans d'architecture, photographies, films, enregistrements sonores, art documentaire et documents ordinolingues. Outre les documents des institutions fédérales, les Archives comptent également des fonds cédés par des particuliers et des organismes, qui forment une riche source pour les créateurs canadiens; l'ensemble des fonds sert à produire des livres, des films et des émissions de radio et de télévision et ils alimentent, en renseignements de toutes sortes, des universitaires, des représentants des médias et des gouvernements, des généalogistes, des fonctionnaires et, de plus en plus, des groupes d'intérêt spéciaux qui documentent leurs droits et le grand public.

Les Archives nationales servent le gouvernement en favorisant de saines pratiques de gestion des documents, en assurant l'entreposage des documents semi-actifs et leur retour, le cas échéant, aux organismes, en préservant les documents de l'administration fédérale à valeur permanente et en détruisant les autres. La bonne gestion des documents facilite la prise de décisions et l'administration des programmes gouvernementaux, notamment l'application des lois sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels, car elle permet de localiser l'information facilement et rapidement. Les Archives s'occupent enfin de repérer les documents ayant une valeur durable afin de les préserver dans l'intérêt du gouvernement et des usagers.

Le rôle des Archives nationales du Canada au sein de la communauté des archives et de la gestion des documents, au Canada et dans le monde, a évolué au cours des années. Les Archives ont été appelées à offrir leur aide à d'autres dépôts sous diverses formes : échange de copies microfilmées de documents d'archives, partage de connaissances, préparation et présentation de cours et de colloques et participation, de façon appropriée, à l'établissement et à la réalisation d'objectifs communs.

Au cours des vingt dernières années, la collectivité archivistique a connu une croissance sans précédent : aujourd'hui, nous sommes fiers d'appartenir à un réseau qui regroupe des archives nationales, provinciales et territoriales, municipales, universitaires et religieuses, ainsi que celles d'entreprises et d'organismes privés et d'associations

professionnelles provinciales et nationales. Très conscients de l'ampleur et des incidences des objectifs que nous visons à la fois en tant que profession et réseau d'institutions, nous œuvrons ensemble à la préservation de notre passé. Les Archives nationales du Canada travaillent en étroite collaboration avec toute la communauté des archives, par le biais du Conseil canadien des archives, d'associations professionnelles et d'autres organismes, pour garantir l'essor continu des archives et, donc, la préservation effective du patrimoine archivistique canadien sous toutes ses facettes.

Locaux — Notre priorité stratégique

Pour les Archives nationales du Canada, le problème le plus aigu a été, ces dernières années, le manque de locaux adéquats pour loger le personnel et pour entreposer les fonds historiques qu'elles amassent depuis plus d'un siècle. Malgré une valeur monétaire de plusieurs milliards de dollars, sans compter leur valeur historique inestimable, ces fonds sont conservés dans des immeubles qui offrent peu de sécurité, où ils se détériorent continuellement sous l'action de fuites d'eau et en raison de conditions ambiantes déplorables. De plus, on gaspille un temps précieux à déplacer le personnel et les documents d'archives entre un trop grand nombre de lieux d'entreposage, et à répondre aux situations d'urgence provoquées par le mauvais état des installations.

Les progrès réalisés ces trois dernières années pour résoudre ces problèmes sont encourageants. Le Comité permanent des communications et de la culture de la Chambre des communes a entrepris une étude en 1987, au terme de laquelle il a conclu que cette situation entraîne de graves répercussions sur le fonctionnement de l'établissement et sur la protection de notre patrimoine archivistique. Dans la réponse globale qu'il a adressée au Comité en 1988, le gouvernement a annoncé qu'il prendrait des mesures immédiates et à long terme pour y remédier.

En 1988, un entrepôt provisoire situé à Renfrew, à quelque 90 kilomètres d'Ottawa, a été acquis pour les Archives nationales. Cet édifice, dont l'environnement est contrôlé, est maintenant pleinement en service et il est presque rempli de documents qui étaient auparavant entreposés dans de piètres locaux. Cependant, la distance qui sépare cet entrepôt de l'immeuble principal a accru nos responsabilités administratives et mis à rude épreuve notre capacité de fournir efficacement des services au public.

En 1989, le gouvernement a fait l'acquisition d'un terrain à Gatineau, dans le but d'y construire un entrepôt et des laboratoires. En octobre 1990, les Archives ont reçu l'approbation préliminaire du

projet de construction de l'immeuble et ont beaucoup avancé dans le processsus de sélection de l'architecte et dans l'élaboration des plans préliminaires de l'immeuble. On prévoit commencer les travaux sur le terrain en 1992 et terminer la construction en 1997. La décision concernant le second élément majeur du programme de logement à long terme des Archives est malheureusement toujours en suspens. La planification pour rénover l'Édifice commémoratif de l'ouest, en vue d'en faire le siège de l'administration centrale des Archives, a été retardée d'une autre année, à cause du gel imposé en décembre 1989 par le gouvernement aux projets de construction dans la Région de la capitale nationale.

II Fondements de la planification stratégique

Les orientations stratégiques à moyen terme des Archives nationales sont fondées sur leur mandat et leur mission. Elles tiennent également compte d'hypothèses de planification concernant l'évolution des contextes interne, gouvernemental, national et international au cours des cinq prochaines années. Les fondements de la planification stratégique s'établissent comme suit :

Attentes du gouvernement en matière de services

Les Archives nationales ont comme principal mandat de conserver les documents du gouvernement canadien. Elles soutiennent un véritable programme de gestion de l'information tout au long du cycle de vie des documents, depuis leur création jusqu'à leur élimination ou leur conservation permanente, en passant par leur utilisation et leur entretien. Il leur incombe ensuite de mettre ces archives à la disposition des fonctionnaires fédéraux et du public, à des fins de gestion et de recherche. Ces responsabilités sont renforcées par la politique adoptée récemment par le Conseil du Trésor sur la gestion des renseignements détenus par le gouvernement.

Les questions concernant la sécurité, l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels entraînent de nouvelles responsabilités importantes. La politique du gouvernement en matière de sécurité rend les Archives nationales entièrement responsables de la revue et de la déclassification des archives gouvernementales. Les Archives doivent aussi permettre la consultation des dossiers du personnel civil et militaire ainsi que d'autres documents gouvernementaux en leur possession, tout en respectant les lois en vigueur.

La *Loi sur les Archives nationales du Canada* établit clairement le triple rôle des Archives nationales en matière de gestion des documents gouvernementaux, de conservation des documents historiques et d'assistance à la communauté archivistique. Elle délimite les responsabilités de l'institution envers d'autres établissements d'archives et d'autres institutions fédérales. L'application de cette loi nécessitera la participation accrue des Archives nationales, surtout à l'égard de la soixantaine d'institutions fédérales qui, auparavant, ne recevaient aucun service d'archivage ni de gestion des documents. En vertu de la loi, elles devront s'occuper aussi des « documents

ministériels », nouvelle catégorie de documents officiels relevant d'un ministre et non de l'institution gouvernementale dont celui-ci est responsable

La gestion de l'information au sein de l'administration fédérale s'ouvre sur de nouveaux horizons, surtout suite à la promulgation de la *Loi sur les Archives nationales du Canada*. Depuis 1983, à la demande du Conseil du Trésor, les Archives nationales évaluent l'état de la gestion des documents dans les ministères et organismes gouvernementaux. La politique sur la gestion des renseignements détenus par le gouvernement, émise par le Conseil du Trésor en 1989, constitue un plan d'ensemble pour la gestion des fonds; elle oblige les sous-ministres à respecter les clauses de la *Loi sur les Archives nationales du Canada,* notamment en ce qui a trait à l'élimination de renseignements des institutions fédérales et à la conservation de documents historiques importants.

Les progrès techniques permettent d'adapter les principes et les pratiques de gestion de l'information au monde moderne, notamment par l'utilisation de systèmes automatisés de gestion des documents. Aux premiers rangs de nos préoccupations demeurera la nécessité de gérer les documents informatiques selon une méthode qui permettra à la fois de satisfaire aux besoins des ministères et de conserver les données qui ont une importance archivistique.

En tant que fournisseur attitré de services d'archives, les Archives nationales continueront de se soucier du patrimoine canadien. En tant qu'organisme culturel fédéral, elles continueront d'élargir l'accès à leurs fonds, par les services aux chercheurs, des expositions et des publications. En plus, leurs fonds continueront d'être des sources d'information et d'inspiration pour les auteurs de nos livres d'histoire et ceux qui s'appliquent à forger notre identité nationale et à défendre leurs droits. Dans la mesure du possible, les Archives participeront à la formulation des politiques fédérales relatives au patrimoine et à la culture et elles ajusteront leurs activités en vue de favoriser la réalisation de ces politiques.

Les Archives nationales continueront d'appuyer les lois canadiennes et les politiques du gouvernement canadien en matière de multiculturalisme par l'acquisition et la diffusion de renseignements sur le patrimoine multiculturel et multiracial du Canada, ce qui favorisera la préservation et l'enrichissement de notre patrimoine.

Politiques et stratégies du gouvernement fédéral

Depuis plusieurs années, les restrictions gouvernementales font partie des réalités auxquelles nous faisons face. Depuis 1986, le

personnel des Archives nationales a été réduit de neuf pour cent, dans le cadre de la réduction des effectifs de la Fonction publique. Les augmentations de coûts dues à l'inflation ont été absorbées. Des projets pour l'obtention de locaux adéquats ont été retardés. Au cours de la même période, la nouvelle loi des Archives nationales a donné à notre institution de nouvelles responsabilités d'importance, tandis que la planification des locaux et la mise en service de systèmes automatisés, dont nous avions grandement besoin, ont augmenté considérablement le volume de travail à court terme.

Dans sa planification et ses opérations, les Archives doivent tenir compte de leur imputabilité envers le Parlement et les organismes centraux du gouvernement. Dans ce contexte, elles ont révisé le cadre de leur plan opérationnel, qui expose explicitement les objectifs de leur programme, en reflétant les nouvelles responsabilités reconnues par la loi de 1987. Elles ont également conclu un protocole d'entente avec le Conseil du Trésor relatif à l'accroissement des pouvoirs et responsabilités ministériels. Ce protocole d'entente pour la période 1990-1993 permettra une gestion plus souple, en augmentant les pouvoirs des Archives dans des domaines comme l'achat de matériel archivistique, les rayonnages et l'attribution de contrats. Il accroît l'imputabilité des Archives par rapport aux résultats obtenus, à la fois dans l'exécution des programmes et dans la mise en application des politiques du Conseil du Trésor.

Les Archives prennent part à l'initiative Fonction publique 2000. Des études internes portant sur les procédures administratives et les opérations des Archives nationales sont en cours, et l'Archiviste national lui-même a été membre d'un des groupes de travail de FP 2000. L'objectif-clé est d'améliorer les services offerts aux Canadiens et aux Canadiennes, en accordant plus de pouvoirs et de liberté d'agir aux fonctionnaires dans leur travail, en simplifiant les structures organisationnelles et de gestion et en faisant en sorte qu'elles soient davantage conçues pour offrir des services.

Nous nous efforçons continuellement de maximiser l'efficacité et l'efficience avec lesquelles nos ressources sont utilisées et de rationaliser de plus en plus toutes nos activités. Par exemple, étant donné l'importance des archives de la Société Radio-Canada, qui sont partie intégrante du patrimoine culturel canadien, les Archives nationales ont entrepris une étude interne de leurs activités liées aux documents de la Société, dans le but de rationaliser les initiatives visant à assurer la préservation de ce patrimoine . L'une des questions à l'étude a trait à l'aide qui est actuellement apportée pour le maintien des archives régionales de Radio-Canada.

Les Archives nationales continuent d'étudier la politique du gouvernement relative aux frais d'utilisation pour les services, du point de vue des politiques et des règlements, ainsi que des aspects administratifs et financiers. Une étude sur les précédents qui existent à ce chapitre dans le milieu du patrimoine a apporté des informations additionnelles pour l'élaboration d'une politique de production de recettes pour les deux prochaines années.

Relations internationales et interinstitutionnelles

Reconnues comme l'un des principaux établissements d'archives au monde, les Archives nationales sont souvent appelées à partager leur expérience et leurs connaissances. Les accords et protocoles culturels bilatéraux que le Canada s'efforce actuellement de conclure avec d'autres pays ouvriront de nouveaux horizons et entraîneront de nouvelles responsabilités pour les archives. Les établissements canadiens devront aussi tenir compte de l'importance croissante accordée à l'élaboration de normes internationales dans le domaine des archives, et à la prestation de conseils à des centres d'archives du monde entier.

Les engagements officiels qui ont été pris envers le Conseil international des archives (CIA) feront en sorte que les Archives nationales participeront davantage aux activités du CIA, du moins jusqu'en 1992. Le personnel continuera de siéger au comité directeur et aux comités du CIA; de 1988 à 1992, il aura organisé huit colloques et réunions pour le Conseil, de même que son XII^{e} congrès, qui se tiendra pour la première fois au Canada en 1992. Les Archives nationales sont fières d'œuvrer avec l'ensemble de la communauté archivistique canadienne, et plus particulièrement avec les Archives nationales du Québec, pour que ce congrès nous donne l'occasion de montrer aux archivistes de tous les pays le succès remporté par notre système national d'archives et de jeter les bases d'une coopération internationale réelle.

Le Conseil canadien des archives a été fondé en 1985 pour encourager et faciliter l'essor d'un réseau d'archives au Canada. Le Conseil est maintenant bien établi et réunit des représentants de chaque conseil provincial et territorial, du Bureau canadien des archivistes, l'Archiviste national et divers observateurs du monde culturel. Suite à une enquête effectuée sur les besoins et les priorités à l'échelle nationale, le Conseil concentre ses efforts à l'établissement d'un programme national de conservation, à la mise au point de normes nationales de description pour les archives et à un plan national d'acquisition, ainsi qu'à la poursuite du financement

d'activités éducatives et d'un programme visant à réduire l'arriéré de documents. Les Archives nationales collaborent très étroitement avec le Conseil canadien des archives et elles continueront d'être sollicitées pour fournir de l'aide et des conseils à la communauté archivistique. Le Conseil canadien des archives continuera de se réunir afin de définir et d'exprimer les besoins des archives au sein du système canadien des archives.

Les Archives nationales continueront d'étudier l'évolution des politiques relatives à la culture et au patrimoine, de même que les lois susceptibles d'avoir des répercussions sur la collectivité archivistique. Par exemple, les Archives nationales suivent de près les travaux d'implantation de la Phase I de la révision de la *Loi sur le droit d'auteur* et l'introduction prévue d'une nouvelle législation relative à la Phase II de la révision de ladite loi. Alors que la Phase I introduit un certain nombre de changements d'ordre général, la Phase II devrait prévoir des changements plus spécifiques, dont certaines exemptions anticipées pour les institutions du patrimoine, y compris les archives. Les Archives nationales prendront également part à l'élaboration d'une politique nationale du patrimoine.

Attitudes et attentes du public

La population souhaite avoir plus facilement accès à l'information, tout en ayant la garantie que les droits individuels et la vie privée seront protégés. Témoignent de cette attente les nombreux mémoires qui ont été présentés à divers comités parlementaires chargés d'examiner des questions telles que l'application de la *Loi sur l'accès à l'information*, de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et de la *Loi sur les Archives nationales du Canada*.

Les installations, les services et les documents des Archives nationales continueront d'être beaucoup utilisés, et les chercheurs s'attendront encore à recevoir des services de haute qualité. Ceux qui ne peuvent se rendre sur place souhaiteront que les services et les documents leur soient plus facilement accessibles. Par conséquent, les Archives s'efforceront davantage d'élaborer et de réaliser des initiatives pour permettre la consultation à distance de leurs fonds. Néanmoins, à cause de leurs ressources limitées, elles éprouveront de plus en plus de difficultés à satisfaire toutes les attentes relatives aux services offerts au public. Au cours de la période considérée, il se pourrait qu'elles soient obligées de réduire leurs services dans certains domaines.

À mesure qu'avancera le projet relatif aux nouveaux locaux, les Archives nationales auront à relever un défi exceptionnel, qui sera de

continuer à offrir au public des services de niveau convenable, au cours de la réalisation de ce vaste et complexe projet. Les services dispensés au public sont déjà compliqués par la dispersion nécessaire des fonds en divers endroits temporaires, par les interruptions inévitables dues aux préparatifs de déménagement des fonds et par le fait que le personnel doit périodiquement prendre sur son temps de travail pour s'occuper des projets de locaux. Les conséquences se font de plus en plus sentir dans les secteurs de la consultation de certains fonds, des renseignements fournis sur les fonds d'archives et des services offerts aux chercheurs et au public. Une fois que les Archives nationales seront installées dans leurs nouveaux locaux, la répartition des services entre les principaux centres, et la dispersion du personnel, des fonds et des clients qui en résultera, nécessiteront l'élaboration de nouvelles méthodes de planification afin d'assurer des niveaux effectifs de services au public. On veillera à ce que le personnel et la clientèle soient informés de ces changements en temps voulu et de façon appropriée.

Les Archives nationales continueront également de solliciter l'opinion du public sur une vaste gamme de questions relatives à leurs opérations et aux orientations de l'institution. Les principaux organisme utilisés à ce chapitre seront le Comité consultatif des Archives nationales et le Forum des chercheurs.

Le Comité consultatif remplit un rôle majeur, en conseillant l'Archiviste national sur des questions d'intérêt et en approuvant l'aliénation de documents qui font partie des fonds des Archives et qui, selon les estimations, correspondent davantage au mandat d'acquisition d'autres organismes. Le Forum des chercheurs facilitera la communication entre les Archives et le public des chercheurs dans les domaines de la référence et des services aux chercheurs.

Changements technologiques

L'une des conséquences principales des changements technologiques récents est l'accroissement du volume de l'information produite par le gouvernement et le secteur privé. Cette information est enregistrée sur divers nouveaux supports, tels que les disques optiques ou magnétiques, les bandes et les films, sans parler du classique support de papier.

Cette surabondance d'information représente un important défi pour les archives du monde entier. Il devient difficile de choisir quels documents doivent être conservés pour une longue durée, et la diversité des supports engendre de nouvelles responsabilités pour les

archives. L'information lisible par machine constitue une question d'un intérêt particulier. Alors que de nouveaux documents sont créés, d'autres sont effacés ou modifiés. L'incompatibilité des formats complique l'accès à ces documents. Le traitement et l'entreposage sont des activités de plus en plus complexes qui requièrent des compétences et des techniques spéciales. En outre, les documents d'archives étant de plus en plus complexes, le personnel chargé de fournir des services de référence doit être de plus en plus expérimenté et compétent. Pour répondre correctement à cette demande, il convient de connaître et de maîtriser les nouvelles techniques employées pour contrôler, extraire, présenter et diffuser l'information.

La technologie de la gestion de l'information présente de nouvelles possibilités et de nouveaux enjeux pour tous les travailleurs intellectuels. Ces nouvelles techniques et cette explosion de l'information exigent une réévaluation du rôle de l'archiviste. Les Archives nationales, en collaboration avec la communauté archivistique nationale et internationale, étudieront ces questions. Le thème du congrès de 1992 du Conseil international des archives — L'archiviste à l'ère de l'information — témoigne de l'urgence de cette question.

L'automatisation et les techniques des télécommunications fourniront également à tout le personnel de nouveaux outils de travail. La bureautique et les systèmes de gestion de l'information modifieront les façons de remplir certaines fonctions traditionnelles. Ils fourniront aussi les moyens de traiter les grandes quantités de documents sur lesquels les Archives nationales doivent exercer un contrôle, de répondre aux demandes d'informations complexes et de rapports formulées par le gouvernement et les organismes centraux. Les Archives reconnaissent qu'il est nécessaire de gérer effectivement ces nouveaux outils et ces nouvelles ressources d'information et s'assureront que les investissements majeurs effectués dans ce domaine produisent un rapport maximal, sous forme d'une productivité accrue et d'une capacité plus grande de fournir des services.

III Valeurs fondamentales

En 1987, les Archives nationales ont entrepris de définir les valeurs qui président à l'exécution de leurs tâches. Elles ont mené d'importantes discussions avec les employés pour s'assurer que leur énoncé de principes soit partagé par tous. Voici ce qu'il en a résulté.

Préambule

Toute société reconnaît l'existence de valeurs fondamentales qu'il faut posséder pour parvenir à une qualité de vie adéquate et la maintenir. La nature et l'importance relative de ces valeurs peuvent changer d'une société à l'autre, et même d'une époque à l'autre, au sein d'une société donnée. Cependant, la plupart des êtres humains reconnaissent que la bonté, la vérité, la justice, la beauté, la compassion et l'intégrité sont des valeurs essentielles à la vie en société. Il existe aussi des valeurs moins générales, qui prennent naissance à l'intérieur d'un organisme et qui finissent par être reconnues comme étant des forces qui agissent sur le mode de fonctionnement des composantes de cet organisme.

Énoncé des valeurs fondamentales

Aux Archives nationales du Canada,

- nous valorisons notre mission, qui consiste à servir le peuple et le gouvernement du Canada, et nous consacrons nos efforts à la préservation du passé de notre pays;

- nous valorisons les droits et libertés d'une société démocratique qui nous permettent d'acquérir, de conserver et de rendre accessibles au public tous les documents historiques d'importance nationale;

- nous valorisons les documents historiques dont nous avons la garde. Ils constituent la mémoire collective en mettant en valeur l'identité nationale et en fournissant une attestation durable des droits individuels;

- nous valorisons la gestion efficace des documents gouvernementaux et la contribution de notre institution à ce programme;

- nous valorisons l'échange de connaissances qui résulte de nos rapports avec la communauté des archives et de la gestion des documents au Canada et à l'étranger;

- nous valorisons la contribution de tous nos collègues des Archives nationales et reconnaissons notre engagement collectif à une cause commune et importante; et

- nous reconnaissons que l'excellence est un produit de la compétence, du dévouement, de l'esprit d'initiative et de la débrouillardise de nos collègues. Nous valorisons cette excellence et désirons qu'elle soit reconnue.

Élaboration d'un énoncé de vision

En octobre 1990, a eu lieu la conférence des gestionnaires des Archives, qui avait pour but de déterminer comment faire en sorte que l'énoncé des valeurs fondamentales ait un rapport plus étroit avec nos manières de travailler et de gérer nos opérations. En outre, les gestionnaires ont établi les éléments d'un énoncé de vision des Archives. Cette « vision », ainsi que les « valeurs » énoncées ci-dessus, constitueront un cadre essentiel pour établir et réaliser non seulement les objectifs de l'institution, mais également les objectifs personnels aux Archives nationales.

IV Principes de fonctionnement

Le Programme des Archives nationales a pour objectif de :

> Préserver la mémoire collective de la nation et du gouvernement canadien, collaborer à la protection des droits et contribuer à l'enrichissement du sentiment d'identité nationale.

En appui à la réalisation de cet objectif, les Archives nationales ont adopté plusieurs principes de fonctionnement pour gérer leur programme. Ceux-ci pourront évoluer pour mieux refléter le mandat et les responsabilités des Archives et les facteurs internes et externes qui influent sur leur programme.

a) Toutes les activités des Archives nationales devraient être inspirées par un sentiment de respect pour les principes formulés dans l'énoncé des valeurs fondamentales.

b) Les fonds des Archives nationales, qui résultent de l'acquisition de documents sur toutes sortes de supports, devraient documenter les activités du gouvernement du Canada et tous les principaux aspects du développement du Canada.

c) La gestion des documents gouvernementaux s'applique tout au long de leur cycle de vie, depuis leur création jusqu'à leur élimination ou leur conservation en permanence aux Archives nationales.

d) Les Archives nationales sont au service des Canadiens. Elles permettent à ceux-ci de consulter, à de rares exceptions près, les documents susmentionnés, elles assurent la sauvegarde matérielle des documents, et elles sensibilisent les Canadiens à l'existence du patrimoine archivistique.

e) Afin de sauvegarder le patrimoine archivistique, les Archives nationales jouent un rôle de premier plan à l'échelle nationale et internationale dans la promotion de bons principes et de saines pratiques de gestion de l'information et d'archivistique.

f) Pour la planification et la réalisation de leurs politiques et de leurs projets, les Archives nationales cherchent à obtenir la collaboration et les avis du Conseil canadien des archives et des associations professionnelles connexes. Elles incitent également le public à participer aux décisions prises à propos des archives.

V Ressources humaines

Pour les Archives nationales, le personnel est leur ressource la plus précieuse, ainsi qu'en témoigne l'énoncé des valeurs fondamentales. Les Archives s'emploient à créer au sein de leur personnel une culture d'entreprise qui favorise l'esprit d'initiative, la créativité, l'ingéniosité, l'innovation et le travail consciencieux. Pour que les valeurs fondamentales soient mises en pratique, les Archives s'appliquent à améliorer les systèmes et les réseaux de communication à tous les échelons, de façon à maximiser non seulement la qualité de vie, mais aussi l'efficience, la productivité et la qualité du service. La réalisation de cet objectif a été favorisée par la diffusion tous les mois d'un bulletin d'information interne et par le travail des groupes d'étude créés aux Archives dans le cadre de Fonction publique 2000. Ces groupes examinent la possibilité d'effectuer des réformes internes pour rationaliser davantage les opérations, améliorer les services et accroître la souplesse dont nous devrons faire preuve pour répondre aux défis présentés par un milieu qui évolue rapidement.

Les Archives engageront les ressources nécessaires pour que leurs effectifs continuent d'être productifs, compétents, motivés et répartis correctement. Pour améliorer la qualité du milieu de travail, les Archives continueront de promouvoir les mesures ayant précisément pour objet de garantir le bien-être de leur personnel, d'améliorer la communication, de récompenser l'excellence, d'évaluer le rendement de façon constructive et équitable et de permettre à tous les employés de profiter des possibilités de formation et de perfectionnement. Pour stimuler la mobilité d'emploi et la planification de carrière de leur personnel, les Archives appliquent des mesures spéciales comme, par exemple, un programme d'affectations, un système efficace de mutations latérales et un programme de formation à la gestion destiné notamment aux femmes.

Les employés dont les tâches subiront des modifications à la suite de l'automatisation devront se familiariser avec de nouvelles procédures et les mettre en application. La capacité des Archives de conseiller et former son personnel sera d'une importance cruciale pour assurer le succès de l'introduction des nouvelles techniques. Des stratégies en ce sens ont été élaborées et elles continueront à être mises en application pour assurer qu'aucun membre du personnel,

quel que soit son niveau, ne soit privé de l'appui dont il a besoin, au cours de la période de transition exigée par de nouvelles procédures et des changements dans l'organisation. Cet engagement visant à préparer le personnel à utiliser les nouvelles techniques est attesté par le fait qu'une partie importante du budget consacré à la bureautique a été assignée à la formation et au développement de compétences parmi le personnel.

En plus d'avoir un programme global de santé et sécurité au travail, les Archives nationales cherchent à s'assurer qu'aucun membre de leur personnel ne soit l'objet de harcèlement sur les lieux de travail. Elles informeront les employés de leurs droits et responsabilités dans ce domaine par des séances de sensibilisation.

Les Archives reconnaissent qu'il est nécessaire d'accorder une représentation plus équitable aux membres de groupes minoritaires au sein de leur effectif, et de relever les défis particuliers que pose une diversification croissante du personnel. C'est pourquoi elles appuient la politique d'équité en matière d'emploi du gouvernement fédéral, qui vise à accorder aux groupes minoritaires une représentation, parmi les employés, qui corresponde à la proportion qu'ils occupent dans la population. Dans ce contexte, les Archives ont établi des objectifs précis en ce qui concerne la représentation de groupes cibles et s'efforceront de les réaliser au cours des prochaines années. Une formation spéciale sera assurée pour sensibiliser les employés et les gestionnaires à la dynamique et aux besoins d'une main-d'œuvre dont la composition démographique évolue rapidement.

En tant qu'organisme fédéral, les Archives fournissent des services au public dans les deux langues officielles; elles s'efforcent également de créer un milieu de travail qui favorise l'utilisation effective de l'une ou l'autre de ces deux langues, ou même des deux, par tous les membres de leur personnel. Les Archives ont aussi pris l'engagement de veiller à ce que la composition de leur effectif reflète la présence des deux communautés linguistiques officielles du Canada, tout en s'assurant que francophones et anglophones bénéficient de chances égales en matière d'emploi et de promotion. Les engagements pris par les Archives nationales en ce domaine ont été décrits dans un protocole d'entente de trois ans sur les langues officielles, signé en 1989 avec les représentants du Conseil du Trésor.

VI Bilan des priorités antérieures

Depuis quelques années, la stratégie suivie par les Archives nationales consistait à se doter d'une infrastructure saine pour assurer le bon déroulement de leur programme. La promulgation de la *Loi sur les Archives nationales du Canada* en 1987 a constitué le premier pas dans cette direction. Cette institution dispose désormais d'un mandat sanctionné par la loi et davantage accordé à notre temps, dont les termes, l'objet et le contenu sont clairement définis.

En même temps, les Archives nationales s'attachaient à élaborer des plans systématiques dans des domaines d'activité essentiels. Ces domaines avaient aussi été identifiés comme des objectifs stratégiques. Ils consistaient **à rationaliser les méthodes d'acquisition, à mettre sur pied un programme de conservation systématique, à faciliter l'accès du public et à mieux sensibiliser ce dernier.**

Une politique officielle d'acquisition de documents d'archives a été adoptée en 1989, tandis que la préparation d'une stratégie qui orientera toutes les activités d'acquisition des Archives devrait être prête sous peu. Afin d'aider à l'application de la stratégie dans les activités quotidiennes, des critères précis de sélection sont en cours d'élaboration.

L'adoption d'une politique de conservation pour l'institution a permis la mise en œuvre d'un processus de planification global dans ce domaine. Les Archives nationales ont élaboré les premiers plans dans les domaines du traitement de conservation, de la reproduction de conservation et de la recherche, qui permettront de s'assurer que nos ressources limitées en conservation seront consacrées aux priorités de l'institution.

Dans les domaines de l'accès du public et de la sensibilisation, les Archives nationales chercheront à décentraliser l'accès à leurs fonds, en améliorant la disponibilité des fonds et des instruments de recherche à l'extérieur de la Région de la capitale nationale. Nous sommes à mettre en place le Forum des chercheurs afin de profiter des conseils et de l'expérience de la clientèle. Dans les prochaines années, le programme de sensibilisation aux Archives nationales et aux archives en général sera mis en œuvre en conformité avec la Politique de communications du Gouvernement du Canada.

VII Priorités et orientations stratégiques, 1991-1995

Au nombre des critères utilisés pour établir l'ordre prioritaire des activités stratégiques, citons l'urgence ou l'opportunité des questions à résoudre, la nature non discrétionnaire de certaines activités, les ressources actuellement disponibles ou prévues et la nécessité de satisfaire à des exigences extérieures ou de se conformer à des lois et des règlements nouveaux ou en gestation.

Voici par ordre d'importance, les six secteurs stratégiques et leurs répercussions sur les orientations des Archives nationales.

1 Obtention de locaux adéquats

Décisions récentes du gouvernement

La question des locaux restera le principal problème à résoudre pendant la période visée. Les Archives ont entamé un travail de planification exhaustif auquel participe tout leur personnel, à la suite de la récente approbation préliminaire du projet de Gatineau et des décisions prises auparavant par le gouvernement en vue de répondre à leurs besoins : il s'agit de préparer la construction d'un bâtiment d'entreposage et de conservation à Gatineau sur un terrain de 37,4 hectares acheté à cette fin. Bien que la réalisation du projet de rénovation de l'Édifice commémoratif de l'ouest, situé face au bâtiment actuel des Archives à Ottawa, en vue d'y regrouper les services au public et l'administration, soit temporairement différée, celui-ci aura, lui aussi, un effet considérable sur les opérations des Archives, au cours de la période visée.

La première étape, consistant à définir exactement les besoins des Archives dans tous leurs domaines d'activité, a permis la préparation d'un programme d'architecture, sous la forme d'un document de 800 pages qui servira à guider les experts-conseils en architecture et en génie choisis. Grâce à ces deux édifices et celui de Renfrew, les Archives disposeront, dans la Région de la capitale nationale, de 65 870 mètres carrés d'espace utilisable pour y exercer les activités de leur administration centrale. Le bâtiment de Gatineau sera de conception modulaire; le premier module devrait être achevé en 1996-1997 et le module suivant pourrait être disponible en 2004.

Pour permettre aux Archives d'entreposer provisoirement et de toute urgence les millions de documents qui se trouvent actuellement dans 15 entrepôts disséminés aux quatre coins de la Région de la capitale nationale et dont aucun n'a un environnement contrôlé, le gouvernement a fait l'acquisition d'un bâtiment à Renfrew. Ce bâtiment, qui est maintenant presque rempli, donne aux Archives la possibilité d'entreposer des documents qui étaient auparavant conservés dans de piètres conditions.

Un travail de planification considérable

Les Archives sont dans l'obligation d'affecter au projet de logement un nombre important de leurs employés les plus expérimentés pour s'assurer que les plans d'installation tiennent exactement compte de nos besoins particuliers, et que le déménagement des documents s'effectue en toute sécurité et qu'ils soient placés en un lieu convenable. Les Archives doivent également s'assurer que tout fonctionne de façon efficace et efficiente dans les locaux parmi lesquels les fonctions et les activités des AN seront réparties, de façon à satisfaire aux besoins du public en matière de consultation et de service.

Impossibilité de respecter notre mandat

Le sérieux avec lequel on a décidé de s'attaquer au problème des locaux témoigne de la place importante qu'occupent les fonctions de préservation dans le mandat des Archives nationales. Faute d'installations appropriées, l'acquisition et la conservation des fonds d'archives uniques dont notre institution a la garde sont tout bonnement impossibles. Au cours des dernières années, plusieurs facteurs nous ont amenés à nous pencher sérieusement sur le problème des locaux.

D'abord, devant le nombre croissant de situations d'urgence dues à des locaux inappropriés, y compris une fuite d'eau majeure en juillet 1990 qui a causé des dommages à plusieurs atlas, cartes et livres rares, on s'exposait inévitablement à une véritable catastrophe faute de prévoir de nouvelles installations. Deuxièmement, les Archives nationales ont été obligées de refuser le transfert de documents d'institutions fédérales à cause d'un manque d'espace dans les centres de documents et les entrepôts d'archives. En conséquence, ces organismes n'ont pu se conformer à la politique du Conseil du Trésor sur la gestion et la conservation des documents gouvernementaux. Troisièmement, la *Loi sur les Archives nationales du Canada*, promulguée récemment, a confié à ces dernières la responsabilité des documents historiques de plus de 60 organismes fédéraux supplémentaires, plus celle des documents ministériels. Il était donc

devenu particulièrement urgent, pour les Archives nationales, de trouver des locaux convenables qui leur permettent de remplir leur mandat et d'éviter la disparition de précieux documents.

Croissance continue des fonds

En vertu du mandat qui leur est confié par la loi, les Archives nationales, en tant que maison de notre mémoire collective, doivent prendre des mesures qui tiennent compte du nombre croissant de documents. Elles doivent, par conséquent, sans cesse accroître leurs fonds et les activités indispensables à l'entretien et à la conservation de ces derniers. Elles cherchent sans relâche de nouvelles solutions afin de satisfaire, en partie, à la nécessité continue de trouver des locaux adéquats pour des fonds et des activités dont la croissance est persistante. Le remplacement des documents originaux par des microformes pour réduire la place nécessaire n'apparaît être une solution valable que sur une très petite échelle; de plus, cette option coûteuse ne réduirait pas sensiblement les besoins de locaux pour les vingt prochaines années. L'application de normes de sélection plus strictes pour l'acquisition des documents pourrait s'avérer une formule plus efficace. Toutefois, même si nous détruisons 95 pour 100 de l'information créée par le gouvernement fédéral, le nombre de documents qui peuvent être refusés par les Archives nationales est limité. Il faut bien se rappeler que ces dernières ont pour rôle premier de préserver les documents; tant que d'importants documents seront produits, elles devront s'assurer de leur acquisition et de leur sauvegarde.

2 Automatisation des Archives nationales

Plan d'information à long terme

Pour améliorer l'efficacité de leur exploitation et de leur administration, les Archives nationales s'efforcent, dans la mesure du possible, de recourir à des systèmes et à des techniques de traitement de l'information. Le Plan d'information à long terme définit les stratégies d'information et de traitement à employer, ainsi que les besoins et les priorités générales, en fonction du modèle de gestion de l'établissement et des facteurs critiques de réussite. Le Plan à long terme des systèmes et techniques d'information permet de connaître les systèmes qui jouent un rôle-clé dans la réalisation du mandat des Archives et d'établir un plan qui servira à les automatiser. On a ainsi établi quatre secteurs d'automatisation, doté chacun de systèmes qui traitent des informations similaires selon des procédés semblables : les fonds d'archives, les documents gouvernementaux, l'administration et les activités de soutien de bureau. Pendant la période de planification, un certain nombre d'activités prévues au

Plan seront entreprises; elles nécessiteront de vastes investissements en ressources et il en résultera une productivité accrue, ainsi qu'une meilleure qualité du service offert au public.

Collaboration avec d'autres institutions

Tandis que se poursuit l'élaboration de systèmes stratégiques, dans le secteur des fonds d'archives, le rythme de travail continuera à être dicté principalement par la préparation de normes de description, de conservation et d'acquisition, et par l'élaboration d'un projet de services au public à la suite d'une étude de marché. L'adoption par les Archives nationales du Canada du format MARC (catalogage sous forme ordinolingue) pour l'échange d'informations archivistiques marque une étape importante dans le processus d'automatisation des systèmes qui relient les archives et les utilisateurs. D'autres organismes ont emboîté le pas aux Archives nationales et celles-ci collaborent étroitement avec le Bureau canadien des archivistes à l'élaboration de normes de description en matière d'archives.

Un projet pilote a permis d'établir l'opportunité d'utiliser le format MARC pour communiquer des informations descriptives, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des Archives nationales du Canada. À cette fin, on s'est servi des données de l'année financière 1987-1988 sur les acquisitions. Le projet pilote s'est avéré très utile pour déterminer les questions et les problèmes dont il faudra tenir compte au moment d'élaborer et de concevoir le système de gestion des fonds d'archives.

Système d'information pour la gestion des fonds d'archives

En 1989, après une analyse détaillée du secteur des affaires et la création d'un modèle conceptuel des données et des procédures essentielles pour la gestion de tous les fonds d'archives, une étude de faisabilité et d'analyse de rentabilité a été entreprise, pour déterminer où l'automatisation pourrait être introduite le plus effectivement. Cette étude, terminée à la fin de l'année financière 1990-1991, identifie les spécifications du système des fonds d'archives et une stratégie d'échange de données, et elle donne une évaluation détaillée des coûts. Le système intègrera les plus importantes données dans un système d'information d'entreprise et il facilitera l'introduction de procédures plus simples et plus normalisées, pour plusieurs fonctions archivistiques. Ce projet d'intégration des systèmes a pour but d'améliorer le contrôle exercé sur nos fonds, de mieux communiquer les informations importantes à l'intérieur des Archives et de mieux servir les Canadiens et les Canadiennes, en améliorant les possibilités de consultation des documents historiques du pays.

Systèmes de bureautique et formation

La mise en place du système de bureautique automatisé a commencé à l'automne de 1990, peu après la sélection d'un fournisseur de systèmes. Ce réseau servira de base de communication en vue de rapprocher la plupart des membres du personnel et de relier presque tous les systèmes informatiques des Archives. De plus, le système fournira des instruments automatisés pour s'acquitter de la plupart des fonctions du travail de bureau courant. Une stratégie globale de formation a été préparée, pour s'assurer que tous les membres du personnel soient prêts à utiliser effectivement les nouvelles techniques. Cette stratégie sera transformée en un plan détaillé qui sera mis en application en 1991-1992.

Documents gouvernementaux et soutien administratif

L'automatisation des systèmes se poursuivra également dans trois autres secteurs. En ce qui a trait aux documents gouvernementaux, on s'emploiera principalement à informatiser le traitement des calendriers de conservation soumis par les ministères. En administration, le système d'information financière continuera d'être perfectionné tandis que l'on mettra en place des programmes pour soutenir certaines activités liées à la gestion des ressources humaines. Une fois terminée l'installation du réseau de bureautique, qui commencera en 1990, on fera l'acquisition de systèmes automatisés qui faciliteront les fonctions de bureau, notamment un système de gestion des documents électroniques.

3 Amélioration de la gestion des renseignements détenus par le gouvernement

En tant que chef de file dans la gestion des documents gouvernementaux, les Archives nationales s'efforcent de faciliter une gestion optimale de l'information dans les ministères et organismes gouvernementaux et dans les cabinets des ministres et d'assurer l'entreposage économique des documents inactifs. Ce faisant, elles ne cherchent pas simplement à rendre la localisation des documents plus rapide et plus facile, mais également à sauvegarder des renseignements ayant une valeur permanente. À cette fin, les Archives adopteront une approche systématique pour l'acquisition de documents ayant une valeur permanente en se fondant sur des critères précis d'évaluation et en appliquant un plan à l'échelle gouvernementale et une stratégie globale d'acquisition.

Exigences supplémentaires imposées par la nouvelle loi

Pour répondre aux exigences de la *Loi sur les Archives nationales du Canada*, les Archives redoubleront d'efforts afin d'améliorer la gestion de l'information consignée au sein des institutions fédérales et des cabinets des ministres. Ces efforts porteront sur un champ beaucoup plus large qu'auparavant, compte tenu des nouvelles responsabilités des Archives nationales à l'égard d'une soixantaine d'institutions fédérales. Elles étendront aussi leur action aux cabinets des ministres. De concert avec le Secrétariat du Conseil du Trésor, elles veilleront à faciliter la mise en œuvre d'une politique globale sur la gestion des renseignements détenus par le gouvernement.

Élimination de documents

Les Archives nationales sont à mettre en œuvre un nouveau système pour la conclusion des ententes concernant la conservation et l'élimination des documents gouvernementaux. Pendant les cinq prochaines années, les Archives planifieront l'élimination de documents, chaque année, avec le concours d'un certain nombre d'institutions. Les plans viseront les documents d'un programme donné, peu importe les supports sur lesquels ces documents auront été enregistrés, et prévoieront, en outre, un délai pour la présentation, au sein des institutions fédérales, de projets de calendrier de conservation et d'élimination ainsi que pour l'analyse et l'approbation de ces calendriers par les Archives nationales.

Documents automatisés

On continuera d'examiner si les normes informatiques permettent de répondre aux besoins en matière d'échange d'informations, à l'échelle du gouvernement, ainsi qu'aux exigences relatives à l'acquisition et à la conservation des archives. Pour établir les exigences fonctionnelles liées à la gestion de l'information dans un réseau de bureaux interconnectés, les Archives effectueront des tests sur des logiciels expérimentaux et participeront aux activités du Groupe de travail sur les systèmes bureautiques du Conseil du Trésor.

Formation et information

Les Archives nationales du Canada ont lancé un nouveau programme de formation en gestion des documents gouvernementaux, dont la mise en œuvre se poursuivra au cours de la période visée en fonction des paramètres établis à la suite de l'analyse des besoins en matière de perfectionnement professionnel réalisée en 1987. Ce nouveau programme a pour objet de former le personnel de soutien, de perfectionner les gestionnaires et les cadres et de guider les hauts fonctionnaires des institutions fédérales. Les responsabilités nouvellement confiées aux Archives par la *Loi sur les Archives nationales du Canada* relativement aux documents ministériels ont amené la

production d'un film vidéo, d'un guide et d'un atelier de formation à l'intention des ministres et de leur personnel. Pendant la période visée, les Archives nationales fourniront plus de renseignements et assureront une formation en ce qui a trait à la création de systèmes de classement distincts pour les documents des organismes gouvernementaux, ceux du Cabinet et des ministres ainsi que les documents de nature personnelle et politique.

Documents gouvernementaux dans les régions

Il est primordial que les Archives nationales du Canada remplissent leur mandat concernant les documents des institutions fédérales dont les bureaux sont situés à l'extérieur de la Région de la capitale nationale. Les Archives ont adopté le principe directeur suivant : compte tenu des pratiques actuelles, les documents d'archives produits dans les bureaux régionaux du gouvernement fédéral resteront, de façon générale, dans les régions, sous le contrôle des Archives nationales.

Jusqu'à présent, les Archives n'ont pas été en mesure d'assurer économiquement et efficacement le contrôle, la gestion et l'archivage des documents régionaux, ni de les rendre accessibles aux chercheurs, que ce soit dans la Région de la capitale nationale ou dans tout le pays. Ces dernières années, elles ont étudié la question et envisagé un certain nombre de solutions qu'il conviendrait de mettre en place à mesure que les ressources deviendront disponibles. Un modeste projet pilote a été mis sur pied à même les ressources existantes, pour traiter les documents d'archives dans le Centre de documents de Winnipeg, et, à un moindre degré, pour faire un relevé des documents d'archives encore conservés dans les bureaux régionaux fédéraux à Winnipeg. En outre, en 1988, nous avons approuvé, avec quelques améliorations mineures, la pratique courante, qui est toujours en cours, d'envoyer des archivistes dans les régions pour passer en revue les documents dans les centres afin d'en assurer le contrôle. En raison des ressources insuffisantes, cependant, ces deux programmes n'ont progressé que très peu et nous sommes à les réévaluer.

4 Préservation du patrimoine archivistique audiovisuel national

Clarification de notre rôle

Depuis quelques années déjà, les Archives nationales s'occupent activement d'acquérir et de préserver des films, des émissions de télévision et des enregistrements sonores d'importance nationale. Actuellement, le personnel se préoccupe surtout de faire en sorte que les rares ressources soient utilisées le plus efficacement possible.

Comme première étape, les Archives nationales étudient leur rôle actuel dans la préservation des documents archivistiques de la Société Radio-Canada, en vue de conclure une entente avec cette dernière, qui assurerait que les documents audiovisuels d'importance nationale de cet organisme soient préservés rationnellement. De même, durant la période de planification, l'accent sera mis sur la rationalisation des efforts et la préservation systématique des documents du patrimoine archivistique audiovisuel du pays, qui proviennent d'autres sources que la Société Radio-Canada.

Documents essentiels de notre histoire

Les Archives nationales reconnaissent que le fait de sensibiliser davantage les créateurs de documents à la valeur archivistique des enregistrements sonores et des images animées influera, à long terme, sur la capacité des Archives d'acquérir et de conserver des documents audiovisuels d'importance nationale. De même, la capacité des organismes gouvernementaux de gérer leur information documentaire aura un effet sur l'acquisition et la conservation de documents audiovisuels par les Archives nationales. Les documents « qui bougent et qui parlent » sont en voie de devenir de plus en plus essentiels aux activités du gouvernement et d'autres organismes, et ils vont remplir un rôle de plus en plus important dans l'enregistrement des activités. Ils constituent, en outre, le principal instrument pour faire connaître l'histoire du Canada contemporain aux Canadiens et aux Canadiennes et, par conséquent, ils doivent être préservés par les Archives en tant que partie de notre mémoire collective. Le fait que les Archives nationales aient reconnu qu'ils constituent une priorité stratégique indique qu'elles s'engagent à se montrer à la hauteur de ce défi, en concertation avec les créateurs.

5 Développement du système canadien des archives

Leadership et soutien

Les Archives nationales continueront de jouer un rôle actif au sein de la communauté archivistique et s'efforceront même de renforcer le système canadien des archives. Toutefois, il importe de réévaluer constamment la nature et l'ampleur de ce rôle de façon à assurer une répartition équitable et une saine gestion des ressources disponibles. C'est pourquoi, en ce qui concerne la participation aux affaires de la collectivité ainsi que le soutien et l'aide qu'il convient de lui apporter, les activités à prévoir devront être décidées et menées avec soin.

Principal établissement d'archives au Canada, les Archives nationales offrent depuis longtemps des services à d'autres

institutions d'archives au pays, ainsi qu'à des professionnels de l'archivistique et de la gestion des documents, sous la forme de conseils, de programmes de formation et de publications, de participation à des projets collectifs et à des associations professionnelles.

La coopération

Les Archives nationales continueront d'offrir leur aide à la collectivité archivistique en assurant la conservation du patrimoine documentaire canadien et en en garantissant l'accessibilité. Elles travaillent d'ailleurs à élaborer une stratégie d'acquisition qui permette la collaboration avec d'autres membres de la communauté archivistique et assure la préservation de documents d'importance nationale provenant du secteur privé.

Dans la mesure des ressources disponibles, les Archives offriront leurs encouragements et leur appui pour aider à édifier un réseau canadien d'archives et de services connexes. Ce faisant, elles consulteront le Conseil canadien des archives. Elles sont en effet conscientes et reconnaissantes du travail accompli par le Conseil pour définir les besoins et les priorités du pays en matière d'archives, et pour coordonner divers programmes concernant, par exemple, l'organisation des fonds, les normes de description, la formation des archivistes et l'élaboration de stratégies nationales dans le domaine des archives.

Accès décentralisé

Les Archives nationales veilleront aussi de près à ce que leurs propres fonds, activités et services contribuent au système canadien des archives et lui apportent un élément de cohésion qui lui est indispensable. Le personnel continuera de participer, selon les besoins, à des travaux précis du Conseil canadien des archives. Elles prendront aussi des initiatives en vue de créer des centres régionaux et pour offrir un accès décentralisé à leurs fonds et services. Voulant par là renforcer leur présence dans les régions, les Archives nationales réaliseront ces projets plus conscientes et respectueuses que jamais du rôle, des responsabilités, des traditions et de l'existence légitimes des autres membres de la collectivité archivistique. Chaque fois que cela sera possible et approprié, elles s'assureront d'ailleurs la collaboration d'autres établissements d'archives, dans leur intérêt mutuel et dans celui de leurs usagers.

6 Organisation du congrès du Conseil international des archives, 1992

Participation internationale

Les Archives nationales considèrent que leur rôle sur la scène archivistique internationale sera particulièrement important au cours des prochaines années. Leur participation à des activités internationales est aussi précieuse pour le Canada que pour la sauvegarde du patrimoine documentaire mondial.

Comme le Canada sera l'hôte du XII^{e} congrès du Conseil international des archives (CIA) à Montréal, en 1992, les Archives nationales et les autres organismes d'archives canadiens seront aux premiers rangs de cette manifestation. C'est la première fois que le CIA se réunit au Canada, et on s'attend à ce que ce congrès soit un des événements les plus marquants de l'histoire des archives canadiennes.

Échanges de connaissances et d'expériences entre participants du monde entier

Le congrès de 1992, qui s'inscrit dans le cadre de la Décennie du développement culturel de l'UNESCO, réunira plus de 2 200 archivistes et directeurs d'archives nationales représentant plus de 130 pays, ainsi que des délégués des conférences annuelles des associations nationales d'archivistes du Canada et des États-Unis, qui se tiendront simultanément à Montréal. La préparation de ce congrès exigera des ressources et des efforts importants, mais il constituera pour les archivistes canadiens une occasion unique d'échanger des idées avec leurs collègues du monde entier. Pour cette raison, les Archives nationales restent très attentives à l'organisation et au succès de cette manifestation.

Engagements à l'égard du CIA

Les Archives nationales accordent également beaucoup d'attention aux autres engagements qu'elles ont pris envers le Conseil international des archives. Des membres du personnel des Archives nationales font partie de l'exécutif et d'autres comités du CIA et notre organisme parraine une série d'événements en rapport avec le CIA, entre 1988 et 1992. Jusqu'à présent, ces événements ont été les suivants : en 1988, le colloque sur la conservation et la réunion du comité des spécialistes des normes de description; en 1989, la réunion d'experts en archives courantes et le colloque sur le même sujet; et en 1990, la réunion du comité des experts en archives audiovisuelles et le colloque sur le même sujet. En 1992, il est prévu qu'un colloque sur la formation professionnelle constituera un complément du congrès international tenu à Montréal.

VIII Conclusion

La situation actuelle et la façon dont elle devrait évoluer, ainsi qu'on l'a vu dans les pages qui précèdent, influeront sur les orientations que les Archives nationales se proposent de suivre au cours des prochaines années pour atteindre leurs objectifs. Une grande partie des éléments jusqu'ici favorables continueront de former la base de leurs plans et de leurs activités. Toutefois, d'autres facteurs pèseront également sur les décisions et les lignes de conduite futures. Les Archives continueront à investir une partie considérable de leurs ressources en vue de réaliser leurs objectifs stratégiques prioritaires, en sachant que le succès dans ce domaine amènera la création de l'infrastructure nécessaire à la réalisation de futures activités.

Les Archives nationales du Canada ont toujours été et resteront essentiellement un organisme de service. Toutes leurs activités gravitent autour de cette notion de service. Sauvegarder les richesses du patrimoine archivistique, améliorer la gestion des documents au sein du gouvernement du Canada, appuyer et aider la communauté archivistique, satisfaire le public en lui facilitant la consultation et l'utilisation de nos fonds et assumer nos responsabilités administratives, voilà autant d'activités qui découlent de la nécessité de fournir des services au gouvernement et aux clients. En répondant à cette nécessité, les Archives prendront part aux initiatives du gouvernement qui s'y rapportent, comme Fonction publique 2000.

Le défi que l'institution doit relever consiste donc à fournir des services de qualité tout en respectant un juste équilibre entre des intérêts légitimes mais souvent contradictoires et complexes. Elle doit répondre à de multiples demandes malgré des ressources limitées, et elle continuera de faire face à des choix difficiles au moment de définir ses priorités. À mesure que diminuent les ressources disponibles pour réaliser des initiatives prioritaires, les décisions relatives à la réallocation des ressources existantes deviennent plus difficiles à prendre et les effets sur les services sont plus directement ressentis. Il faut établir des politiques, des plans et des programmes appropriés pour parvenir le plus possible à satisfaire la clientèle et les instances à qui elle doit rendre des comptes en dernier ressort.

L'efficacité des services fournis dépendra en premier lieu de l'accroissement de la productivité. Les Archives devront se montrer dignes de la confiance qu'on leur témoigne et des ressources qu'on

leur confie. Dans toutes nos entreprises, nous seront inspirés par nos valeurs et notre vision. Une saine gestion du personnel (notre ressource la plus importante), une utilisation efficace et économique des ressources financières et matérielles, et l'application de nouvelles technologies, en temps opportun et à bon escient, devraient nous permettre de parvenir à nos fins et de maintenir la pertinence du programme des Archives nationales dans un environnement en mutation.